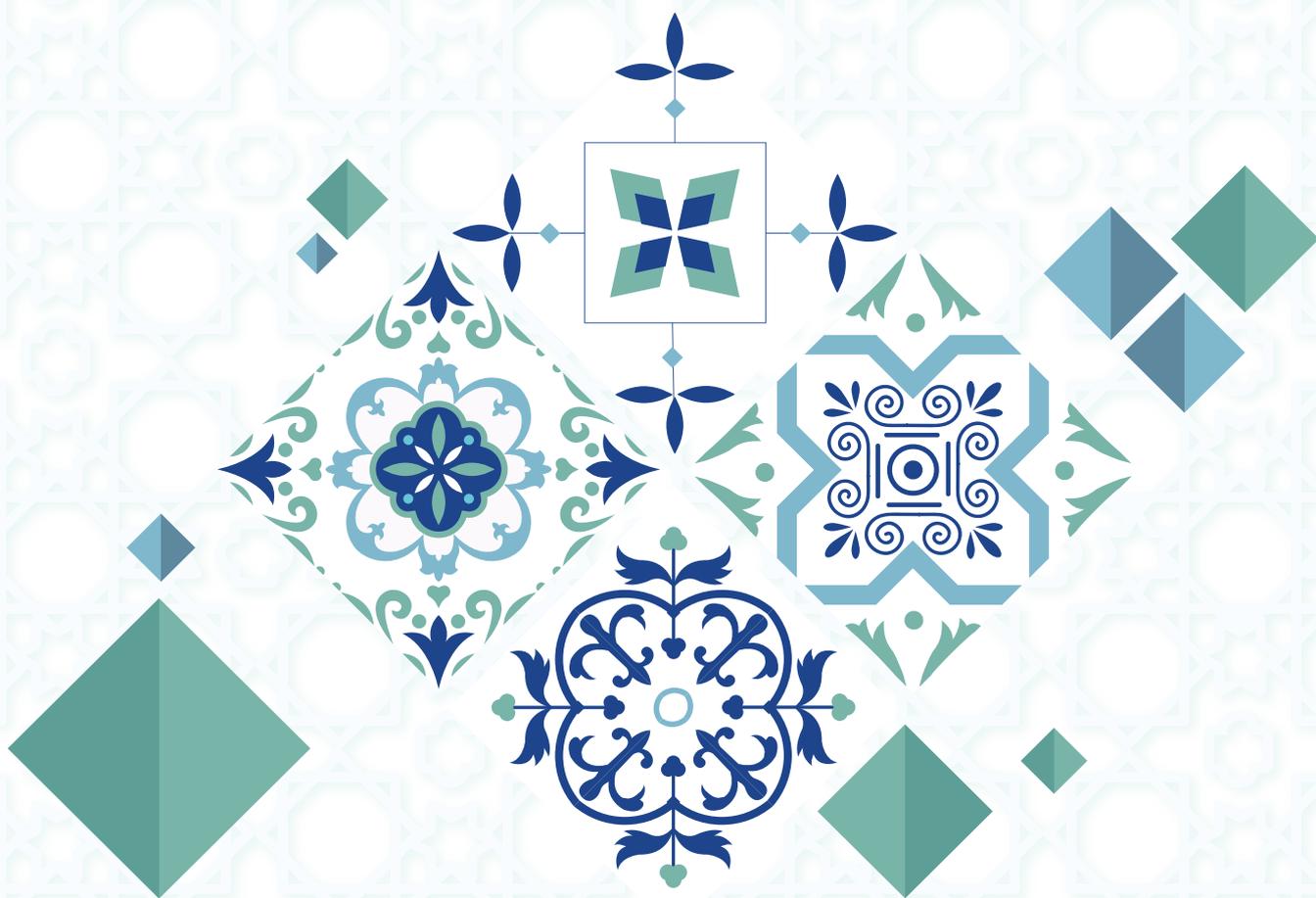


Mis en oeuvre par



Financé par
l'Union européenne

Les enfants non accompagnés et séparés dans la région méditerranéenne





Auteur du rapport :

Pierre Cazenave

Chercheurs principaux :

Sandra Sacchetti, Daria Huss

Chercheurs par pays :

Jordan: Fawwaz Momani

Lebanon: Jasmin Lilian Diab

Morocco: Abdeslam Badre

Coordination ICMPD :

Alexis McLean

Citations suggérée :

Cazenave, Huss, Sacchetti et al (2024). Les enfants non accompagnés et séparés dans la région méditerranéenne. ICMPD. Vienne.

© Union européenne, 2024

Les informations et points exprimés dans cette étude sont celles de leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'Union européenne.

Les institutions et organes de l'Union européenne, ou toute personne agissant en leur nom, ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourra être faite des informations contenues dans cette étude.

Table des matières

Table des matières.....	3
Liste des acronymes.....	4
Glossaire.....	5
1. Introduction.....	8
1.1 À propos de l'étude.....	8
1.2 Méthodologie.....	9
2. Enfants non accompagnés et enfants séparés dans la région méditerranéenne : Différences contextuelles et conceptuelles.....	11
2.1 Les ENAS : une catégorie pertinente d'un point de vue <i>opérationnel</i> pour les pays MENA et européens.....	11
2.2 Les ENAS : différences <i>conceptuelles</i> d'un point de vue juridique.....	13
2.3 Les ENAS : une différence conceptuelle aux conséquences opérationnelles importantes.....	14
3. Les ENAS : Perspectives et expériences vécues dans la région MENA et en Europe.....	16
3.1 L'incertitude et son impact négatif sur les ENAS dans tous les pays.....	16
3.2 Conditions de vie et de prise en charge favorables.....	18
3.3 Accès aux services essentiels : éducation et santé.....	22
3.4 Vulnérabilité des ENAS à la violence, à l'exploitation et aux abus.....	25
4. Conclusions et recommandations.....	29
Annexe 1 : Synthèse des solutions juridiques et institutionnelles pour la protection des enfants non accompagnés en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Grèce et en Espagne.....	31
Annexe 2 : Bibliographie.....	33



Liste des acronymes

UA	Union Africaine
CIDE	Convention relative aux droits de l'enfant
UE	Union européenne
EASO	Bureau européen d'appui en matière d'asile
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
ICMPD	Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires
IDAC	Alliance internationale de données pour les enfants en mouvement
OIT	Organisation internationale du travail
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MAS	Ministère des Affaires sociales
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONDE	Observatoire national des droits de l'enfant
ONDH	Observatoire National du Développement Humain
PICUM	Plateforme pour la coopération internationale pour les migrants sans-papiers
TSPT	Trouble de stress post-traumatique
SSPUM	Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés
MNA	Mineurs non accompagnés
ENAS	Enfants non accompagnés et séparés
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
UNICEF	Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations unies
HCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNWRA	Office de secours et de travail des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens dans le Proche-Orient

Glossaire

Termes	Définition
Prise en charge alternative	<p>La prise en charge alternative peut prendre les formes suivantes :</p> <p>(i) Prise en charge informelle : tout arrangement privé fourni dans un environnement familial, par lequel l'enfant est pris en charge de manière continue ou indéfinie par des parents ou des amis (prise en charge informelle) ou par d'autres personnes à titre individuel, à l'initiative de l'enfant, de ses parents ou d'une autre personne, sans que cet arrangement ait été ordonné par une autorité administrative ou judiciaire ou par un organisme dûment accrédité ;</p> <p>(ii) Prise en charge formelle : toute prise en charge dans un environnement familial qui a été ordonnée par une autorité administrative ou judiciaire compétente, et toute prise en charge dans un environnement résidentiel, notamment dans des structures privées, que ce soit ou non à la suite de mesures administratives ou judiciaires ;</p> <p>En ce qui concerne <u>l'environnement</u> dans lequel elle est dispensée, la prise en charge alternative peut être :</p> <p>(i) Prise en charge par la parentée : prise en charge par la famille restreinte ou élargie de l'enfant ou par des amis proches de la famille connus de l'enfant, de nature formelle ou informelle ;</p> <p>(ii) Placement familial : situations dans lesquelles les enfants sont placés par une autorité compétente aux fins d'une prise en charge alternative dans l'environnement domestique d'une famille autre que la famille de l'enfant, qui a été sélectionnée, qualifiée, agréée et supervisée pour fournir cette prise en charge ;</p> <p>(iii) Autres formes de placement familial ou de type familial ;</p> <p>(iv) Prise en charge résidentielle : prise en charge dispensée dans tout cadre collectif non familial, tels que les lieux de sécurité pour les soins d'urgence, les centres de transit dans les situations d'urgence et tous les autres établissements de prise en charge résidentielle à court et à long terme, y compris les foyers de groupe ;</p> <p>(v) Modalités de vie indépendante supervisée pour les enfants ;¹</p>

¹ Assemblée générale des Nations Unies, Lignes directrices relatives à la prise en charge alternative pour les enfants : résolution / adoptée par l'Assemblée générale, le 24 février 2010, A/RES/64/142, par. 29, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/4c3acd162.html> [consulté le 06 janvier 2024]

Intérêt supérieur de l'enfant	<p>Dans son Observation générale n°14, le Comité considère que « l'intérêt supérieur de l'enfant est un concept à trois volets :</p> <p>(a) Un droit substantiel : Le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit évalué et considéré comme une considération primordiale lorsque différents intérêts sont pris en compte pour parvenir à une décision sur la question en jeu, et la garantie que ce droit sera mis en œuvre chaque fois qu'une décision doit être prise concernant un enfant, un groupe d'enfants identifiés ou non identifiés, ou les enfants en général. L'article 3, paragraphe 1, crée une obligation intrinsèque pour les États, il est directement applicable (applicabilité directe) et peut être invoqué devant un tribunal.</p> <p>(b) Un principe juridique interprétatif fondamental : Si une disposition juridique peut être interprétée de plusieurs manières, il convient de choisir l'interprétation qui sert le mieux l'intérêt supérieur de l'enfant. Les droits consacrés par la Convention et ses protocoles facultatifs constituent le cadre d'interprétation.</p> <p>(c) Une règle de procédure : Chaque fois qu'une décision doit être prise qui affectera un enfant spécifique, un groupe d'enfants identifié ou les enfants en général, le processus de prise de décision doit inclure une évaluation de l'impact possible (positif ou négatif) de la décision sur l'enfant ou les enfants concernés. L'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant requièrent des garanties procédurales. En outre, la justification d'une décision doit montrer que le droit a été explicitement pris en compte. À cet égard, les États parties doivent expliquer comment le droit a été respecté dans la décision, c'est-à-dire ce qui a été considéré comme étant dans l'intérêt supérieur de l'enfant, sur quels critères cela repose et comment les intérêts de l'enfant ont été mis en balance avec d'autres considérations, qu'il s'agisse de grandes questions de politique ou de cas individuels». ²</p>
Enfant	Toute personne âgée de moins de 18 ans, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989. ³
Protection de l'enfance	L'Unicef définit la protection de l'enfance comme « la protection de l'enfance est la prévention et la réponse à l'exploitation, aux abus, à la négligence, aux pratiques nuisibles et à la violence à l'encontre des enfants ». ⁴
Système de protection de l'enfance	L'ensemble des lois, politiques, réglementations et services nécessaires dans tous les secteurs sociaux - en particulier la protection sociale, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice - pour soutenir la prévention et la réponse aux risques liés à la protection. Ces systèmes font partie de la protection sociale et s'étendent au-delà [...]. Les responsabilités sont souvent réparties entre les agences gouvernementales, les services étant fournis par les autorités locales, les prestataires non étatiques et les groupes communautaires, ce qui fait de la coordination entre les secteurs et les niveaux, y compris les systèmes d'orientation de routine, un élément nécessaire à l'efficacité des systèmes de protection de l'enfance

² Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE), Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit considéré comme une considération primordiale (art. 3 par. 1) 29 mai 2013 CRC /C/GC/14, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/51a84b5e4.html> [consulté le 08 janvier 2024]

³ Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989), Article 1, disponible sur <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child> [consulté le 08 janvier 2024]

Enfants séparés	Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies le considère que les « enfants séparés » sont des enfants, tels que définis à l'article 1 de la Convention, qui ont été séparés de leurs deux parents ou de la personne qui s'occupait d'eux à titre principal, selon la loi ou la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de leur famille. Il peut donc s'agir d'enfants accompagnés par d'autres membres adultes de la famille. ⁵
Traite des personnes (ou traite des êtres humains)	Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes (adultes ou enfants ou les deux) ; dans le cas des adultes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre ; dans le cas des enfants, il s'agit du recrutement, du transport, du transfert, de l'hébergement ou de l'accueil d'enfants, que ces moyens soient utilisés ou non. Dans les deux cas (adultes et enfants), c'est à des fins d'exploitation, entre autres l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques semblables à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.
Les enfants non accompagnés	Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies considère que les « enfants non accompagnés » (également appelés mineurs non accompagnés) sont des enfants, tels que définis à l'article 1 de la Convention, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille et qui ne sont pas pris en charge par un adulte qui, en vertu de la loi ou de la coutume, est responsable de cette prise en charge. ⁶
Jeune (ce terme est utilisé de manière interchangeable avec <i>jeune</i> ou <i>jeunes dans la présente étude</i>)	Dans le cadre de la présente étude, le terme « jeune » doit être compris comme désignant une personne âgée de 15 à 24 ans, conformément à la Résolution 36/28 de 1981. ⁷

4 UNICEF, Stratégie de protection de l'enfance 2021-2030, disponible sur : <https://www.unicef.org/documents/child-protection-strategy> [consulté le 08 janvier 2024]

5 Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE), Observation générale n°6 (2005) : Traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine, 1er septembre 2005 CRC/GC/2005/6, par. 8, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/42dd174b4.html> [consulté le 06 janvier 2024]

6 Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE), Observation générale n°6 (2005) : Traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine, 1er septembre 2005 CRC/GC/2005/6, par. 7, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/42dd174b4.html> [consulté le 06 janvier 2024]

7 Disponible sur : <https://documents-dds-nyun.org/doc/UNDOC/GEN/N81165/83/PDF/N8116583.pdf?OpenElement>



1. Introduction

La présente étude a été menée dans le cadre du programme EUROMED Migration V, qui est financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMDP). Il aide les Pays membres de l'Union européenne et les Pays partenaires du sud (PPS) à mettre en place un cadre de dialogue et de coopération global, constructif et opérationnel, portant en particulier sur le renforcement des instruments et des capacités pour développer et mettre en œuvre des politiques de migration fondées sur des données factuelles.

EMM5 s'appuie sur les résultats de ses quatre premières phases (2004-2020) et développe ses activités autour de la facilitation d'un dialogue et d'une coopération régionale Sud-Nord et Sud-Sud efficaces dans les domaines thématiques identifiés dans le nouvel agenda pour la Méditerranée sur les migrations et la mobilité et le Nouveau pacte sur les migrations et l'asile. Il s'agit notamment de la gouvernance en matière de migration et d'asile, des opportunités socio-économiques pour les migrants et les communautés d'accueil, du retour et de la réintégration, de la migration légale et de la mobilité.

1.1 À propos de l'étude

L'étude *Expériences vécues et perspectives des enfants non accompagnés et séparés dans la région méditerranéenne* a été initialement élaborée pour étudier (a) les aspirations spécifiques en matière de migration et les processus plus larges de prise de décision en matière de migration des enfants non accompagnés et séparés, et (b) les facteurs ayant un impact sur leur protection et leur intégration dans leur société d'accueil.

L'UNICEF prévoit qu'en 2021, 36,5 millions d'enfants auront échappé aux conflits et à la violence. Toutefois, les statistiques correspondantes manquent souvent d'une ventilation détaillée et ne distinguent pas les enfants non accompagnés et séparés (ENAS) et d'autres sous-groupes très vulnérables d'enfants en mouvement.

Alors que de nombreuses initiatives de recherche adoptant une approche participative des enfants ont déjà été entreprises en Europe et se concentrent sur la situation et les perspectives des enfants migrants en général, et des enfants non accompagnés et séparés en particulier, on dispose de beaucoup moins d'informations sur la situation dans la région sub-saharienne, où réside une proportion importante de la population mondiale de demandeurs d'asile et de réfugiés.

Ce travail a été conçu pour mettre en lumière les dynamiques passées et actuelles qui influencent la migration internationale (depuis et au sein de la région), recueillir les perspectives et analyser les récits des ENAS afin de comprendre les raisons qui sous-tendent la mobilité des enfants non accompagnés et séparés depuis et au sein de la région, ainsi que pour fournir des recommandations sur la manière de mieux répondre à leurs besoins spécifiques dans différents contextes. L'étude a mis l'accent sur 3 pays sélectionnés dans la région méditerranéenne (Maroc, Jordanie et Liban), tandis que des informations et des données précieuses ont été recueillies dans 2 pays de l'Union européenne (UE).

Sur la base des résultats et des conclusions de notre recherche, un objectif supplémentaire est de promouvoir une base de connaissances renforcée sur les ENAS dans la région MENA et au-delà, en espérant qu'elle puisse contribuer à guider les actions visant à améliorer la situation des enfants non accompagnés ou séparés dans les pays couverts par cette recherche et au-delà.

1.2 Méthodologie

a) Portée de la recherche

Il est essentiel, pour l'élaboration de politiques concernant les ENAS, de mieux comprendre leur réalité vécue et les divers facteurs institutionnels et sociétaux qui augmentent ou réduisent les opportunités et les choix qui s'offrent à eux. La recherche menée dans le cadre de cette étude visait à examiner les facteurs particuliers qui influent sur la manière dont les ENAS s'intègrent dans leur pays d'accueil.

Le présent rapport formule donc des recommandations en vue d'une approche plus globale visant à répondre aux besoins uniques de ces enfants et à favoriser un esprit de coopération entre les pays d'origine, de transit et d'installation dans les domaines politiques liés à la protection et à l'intégration des ENAS.

La **portée géographique** de la recherche couvre trois pays de la région MENA (le Maroc, la Jordanie et le Liban), en essayant d'identifier les préoccupations transversales ayant un impact sur les ENAS, sur la base d'un examen comparatif de leur situation et des circonstances en Jordanie, au Liban et au Maroc.

Le Maroc est une plaque tournante pour les ENAS qui se dirigent vers l'Europe en raison de sa proximité avec le continent. Depuis le début du conflit syrien en 2011, le Liban et la Jordanie ont accueilli un grand nombre de réfugiés, y compris des enfants non accompagnés.

Bien que les contextes de ces trois pays soient différents, il existe des aspects communs dans les problèmes auxquels sont confrontés les ENAS dans chacun des trois pays. Il en va de même pour l'Italie et le Portugal, deux plaques tournantes majeures pour les enfants migrants, dont beaucoup ont initialement quitté - ou transité par - la Jordanie, le Liban et le Maroc lors de leur voyage vers l'Europe.

b) Méthodes de recherche

La méthodologie utilisée pour mener à bien cette étude comprend des **méthodes mixtes, combinant des recherches primaires sur le terrain et des recherches secondaires comprenant des études documentaires et l'analyse de données secondaires**. En Grèce et en Espagne, la recherche est uniquement basée sur la littérature recueillie par le biais de recherches documentaires, tandis qu'en Jordanie, au Liban et au Maroc, une analyse documentaire a permis de concevoir et de réaliser des entretiens avec des chercheurs et des experts travaillant pour des organisations internationales (OI) et des organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans les ENAS et/ou qui travaillent directement avec ou sur divers aspects de leur protection. Différentes sources de données ont été utilisées pour répartir les perspectives et mettre en évidence une diversité de points d'entrée politiques sur la question. Inévitablement, les informations recueillies ne sont pas cohérentes d'un pays à l'autre, ce qui reflète les spécificités des contextes migratoires des pays, mais aussi les différences dans les profils des personnes interrogées.

Au total, **24 entretiens ont été menés (en arabe, en anglais, en français et en arabe marocain)** sur la base d'un guide d'entretien regroupant les questions relatives aux enfants non accompagnés selon les thèmes suivants :

- Conditions de vie
- Aspirations
- Mesures de protection et d'accompagnement
- Attitudes envers les mineurs non accompagnés dans le pays
- Recommandations pour les décideurs politiques

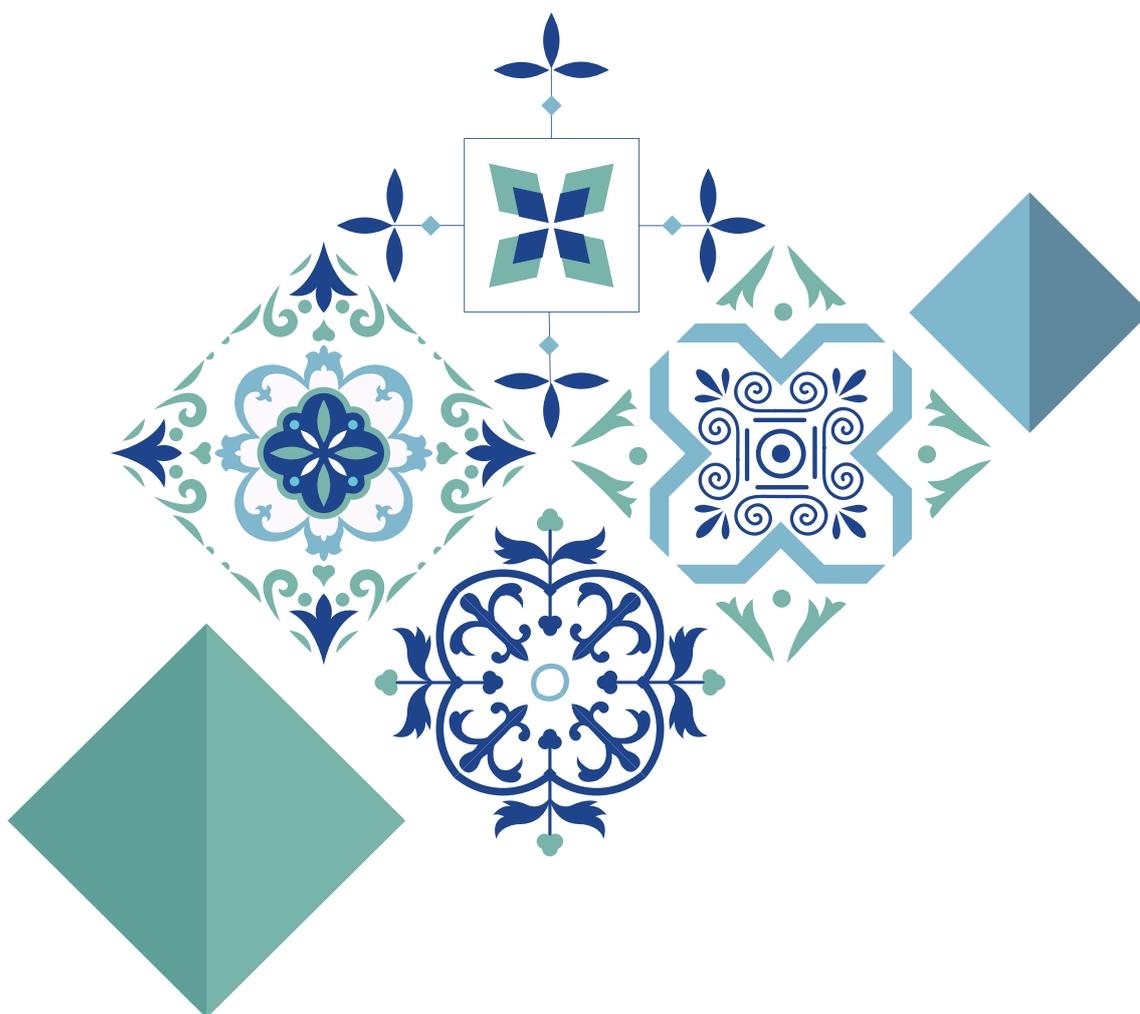
Des questions spécifiques au genre ont été systématiquement incorporées dans le programme d'entretien afin d'explorer si et comment les expériences, le traitement et les aspirations des filles et des garçons pouvaient différer.

c) Limites de la recherche

L'équipe de recherche a dû faire face à plusieurs problèmes éthiques et pratiques lors de la recherche ou de l'écriture sur les ENAS : en raison de leurs circonstances spécifiques, il aurait été très difficile d'assurer la présence d'un tuteur (et encore plus d'un parent) pendant l'entretien. La présence de tuteurs légaux ou de personnel spécialisé aurait pu être envisagée, mais elle a inévitablement commencé à soulever des questions éthiques, notamment en ce qui concerne le déséquilibre potentiel des pouvoirs, les ENAS pouvant craindre que le fait de refuser de participer à un entretien ou de partager des informations personnelles n'ait un effet négatif sur leur situation. Les craintes de victimisation secondaire et de retraumatisation ont également joué un rôle important dans notre décision d'exclure les entretiens avec les ENAS directement, craignant qu'une partie de leurs histoires qu'ils raconteraient pourrait leur causer du stress, de l'embarras et de l'anxiété.

Par conséquent, le choix a été fait de ne pas s'engager et de ne pas avoir d'interactions directes avec les ENAS par le biais d'entretiens, d'observations ou d'autres méthodes de recherche, évitant ainsi tout risque décrit ci-dessus, en totale conformité avec le principe de ne *pas nuire*.

Cela a évidemment eu des conséquences (négatives) importantes sur la capacité de l'équipe de recherche à recueillir des données et des informations sur les aspirations et les expériences vécues par les ENAS, mais nos interactions avec des informateurs clés très compétents et expérimentés se sont avérées fructueuses et positives, même si l'expérience et les émotions individuelles des ENAS sont inévitablement et inconsciemment modifiées.



2. Enfants non accompagnés et enfants séparés dans la région méditerranéenne : Différences contextuelles et conceptuelles

2.1 Les ENAS : une catégorie pertinente d'un point de vue opérationnel pour les pays MENA et européens

La distinction entre deux circonstances différentes (c'est-à-dire le fait d'être non accompagné et le fait d'être séparé) qui sont censées être prises en compte dans ce concept unique (c'est-à-dire les ENAS, les enfants non accompagnés et séparés) nous permet d'analyser la diversité, la complexité et l'interaction des différents facteurs personnels, situationnels et structurels qui peuvent avoir des conséquences positives ou négatives pour les ENAS en tant qu'individus, ou en tant que membres d'une communauté, ou encore dans le contexte dans lequel ils vivent.

Bien que l'objectif de cette recherche ne soit pas de discuter de la légitimité ou de l'adéquation de la terminologie ENAS, il est néanmoins important de réaliser l'impact qu'une telle catégorisation juridique a sur la situation des enfants qui ont quitté leur pays pour chercher la sécurité ou de meilleures perspectives dans un autre pays, mais aussi sur les autorités nationales chargées d'évaluer (et de répondre) à leurs besoins à court et moyen terme et/ou de déterminer ce qui est dans leur intérêt supérieur à plus long terme, y compris en ce qui concerne leur statut juridique.

Il est certain que le fait de se référer au statut d'ENAS en tant que concept juridique comporte un certain nombre d'avantages, permettant aux systèmes, procédures et institutions de jouer leur rôle (par exemple, la fourniture de services vitaux de sécurité sociale, de protection et de soins médicaux) à l'égard d'un groupe hétérogène d'enfants migrants. La diversité de leur(s) profil(s) n'a d'égale que la variété de leurs expériences, de leurs situations et de leurs perspectives. La prise en compte du contexte migratoire national est un pas important vers la réflexion sur cette diversité :

Jordanie : par habitant, la Jordanie est le deuxième pays accueillant le plus de réfugiés au monde⁸, avec plus de 750 000 réfugiés de diverses nationalités (Irakiens, Yéménites, Soudanais, Somaliens...), dont plus de 660 000 réfugiés syriens enregistrés auprès du HCR en 2022. 83 % des réfugiés syriens résident dans des communautés d'accueil, les 17 % restants vivant dans des camps de réfugiés...⁹ Plus de la moitié des réfugiés syriens enregistrés par le HCR en Jordanie sont des enfants, dont 2 171 étaient des enfants non accompagnés au début de l'année 2022.¹⁰ **Le nombre d'ENAS est tombé à 1 920 en mars 2023**, ce qui correspond à environ 0,8 % de tous les réfugiés syriens en Jordanie à ce moment-là.¹¹

8 HCR Jordanie (2023), Stratégie pluriannuelle 2023-2025

9 Alnimury, N. (2022), 2 171 Enfants syriens réfugiés en Jordanie, séparés de leur famille. Consulté sur <https://encr.pw/pzy8F>

10 Taha, S. (2022), The Challenges that are facing unaccompanied refugee children in alternative care arrangements in Jordan [Les défis auxquels sont confrontés les enfants réfugiés non accompagnés dans le cadre d'une prise en charge alternative en Jordanie], mémoire de master, Université de Jordanie.

11 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2023), Jordanie : Carte de situation sur les genres et l'âge à compter du 31 mars 2023, disponible sur <https://reliefweb.int/map/jordan/jordan-gender-age-situation-map-31-march-2023>

Liban : Le Liban accueille le plus grand nombre de réfugiés par habitant au monde, avec 1,5 million de réfugiés syriens, et environ 11 645 réfugiés d'autres pays, tels que l'Irak¹² et le Soudan¹³, ainsi que 489 292 réfugiés palestiniens enregistrés,¹⁴ selon les estimations de l'UNWRA.¹⁵ Il n'existe pas de données complètes ni de chiffres officiels concernant les enfants non accompagnés au Liban. Le HCR souligne que les enfants constituaient 55 % des « personnes relevant de la compétence du HCR » enregistrées en juin 2017 (aucune statistique ultérieure n'a été trouvée dans les dossiers dans le cadre de l'étude documentaire).¹⁶ Selon un rapport d'INTEROSOS de 2017, pour la période allant de janvier à mai 2017, le nombre d'ENAS a augmenté de 157 % dans la seule région du Mont-Liban, par rapport à la même période en 2016.¹⁷

Maroc : Les statistiques sur les ENAS restent limitées en raison d'une collecte non systématique. Les données du Bureau du HCR de Rabat¹⁸, indiquent un total de 3 136 enfants réfugiés en juin 2023, dont 125 (110 garçons et 15 filles) étaient non accompagnés ou séparés et venaient du Soudan, de la Syrie et du Cameroun ; et 873 (principalement des garçons) ont été identifiés comme des demandeurs d'asile ENAS de Guinée Conakry, du Soudan et du Sénégal.

Grèce : Les capacités de la Grèce en matière de gestion des migrations et de protection des enfants ont été mises à rude épreuve à partir de 2015 avec l'arrivée soudaine d'un grand nombre d'enfants non accompagnés sur son territoire. Selon les données du ministère des migrations et de l'asile, 45 689 ENAS ont été signalés au Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés (SSPUAM) entre janvier 2016 et mars 2023.¹⁹ Selon les données de mars 2023, il y avait 2 374 adolescents non accompagnés et séparés dans le pays, 83 % d'entre eux étaient des hommes, 17 % étaient des femmes, et 7 % avaient moins de 14 ans. Ce groupe comprenait 23 % d'Afghans, 14 % de Pakistanais, 8 % de Syriens et 54 % de personnes d'autres nationalités.²⁰

Espagne : Les îles Canaries et l'Andalousie, au sud de l'Espagne, ainsi que Ceuta et Melilla, ont servi de points d'entrée majeurs pour les migrants, notamment les ENAS, au fil des ans.²¹ En 2022, 3 048 ENAS (un peu moins que les 3 307 de l'année précédente), selon le procureur général de l'État, sont arrivés par la mer sur des « pateras » ou d'autres embarcations fragiles. Seules 114 de ces nouveaux arrivants étaient des femmes ; 2 934 d'entre eux étaient des hommes, et la majorité venait du Maroc (1 304), d'Algérie (540) et du Mali (381).²²

12 À un moment donné, le Liban a accueilli environ 50 000 réfugiés irakiens, les chiffres fluctuant depuis lors au gré des migrations de retour. En 2008, 10 000 de ces 50 000 réfugiés ont été enregistrés par le HCR ; voir : Harper, A. (2008), *Iraq's refugees: Ignored and unwanted* [Les réfugiés d'Irak : ignorés et indésirables]. Revue internationale de la Croix-Rouge. Volume 90, n° 869, mars 2008

13 Fiche d'information du HCR (juillet 2023) : Liban

14 Environ 45 % de tous les réfugiés palestiniens vivent dans les 12 camps officiels de réfugiés palestiniens au Liban.

15 <https://www.unwra.org/where-we-work/lebanon>, consulté le 25.09.2023

16 Achilli, L., H. Leach, M. Matarazzo, M. Tondo, A. Cauchi et T. Karanika (2017), « On my own : protection challenges for unaccompanied and separated children in Jordan, Lebanon and Greece [Être seuls : les défis de la protection des enfants non accompagnés et séparés en Jordanie, au Liban et en Grèce] », Rapport de plateforme de migration mixte, INTEROSOS, Centre des politiques migratoires. <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/48126>.

17 Base de données INTEROSOS 2016 et 2017 de gestion des cas du Mont-Liban dans Ibid.

18 Ces données ont été obtenues par le personnel du Bureau du HCR de Rabat lors des recherches sur le terrain menées dans le cadre de la présente étude.

19 République hellénique, ministère des migrations et de l'asile, secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés, Mis à jour de la situation : Mineurs non accompagnés en Grèce, 1er mars 2023.

20 Ibid.

21 Gazzotti, L., *Unaccompanied and separated children: patterns of child migration are changing at the southern Spanish border* [Enfants non accompagnés et séparés : les schémas de migration des enfants évoluent à la frontière sud de l'Espagne], Statewatch, 13 février 2023 <https://www.statewatch.org/analyses/2023/unaccompanied-and-separated-children-patterns-of-child-migration-are-changing-at-the-southern-spanish-border/>

22 Fiscalía General del Estado : Memoria elevada al Gobierno de S.M., consulté le 31.7.2023 sur : https://www.fiscal.es/memorias/memoria2022/FISCALIA_SITE/index.html



2.2 Les ENAS : différences conceptuelles d'un point de vue juridique

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies considère que les « enfants non accompagnés » (également appelés mineurs non accompagnés) sont des enfants, tels que définis à l'article 1 de la Convention, qui ont été séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille et qui ne sont pas pris en charge par un adulte qui, en vertu de la loi ou de la coutume, est responsable de cette prise en charge ». ²³ Par enfants séparés, il faut entendre « les enfants qui ont été séparés de leurs deux parents ou de la personne qui en avait la charge à titre principal en vertu de la loi ou de la coutume, mais pas nécessairement d'autres membres de leur famille. Il peut donc s'agir d'enfants accompagnés par d'autres membres adultes de la famille ». ²⁴

8 ans après la publication de son Observation générale sur la situation et les droits des ENAS ²⁵ le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies n'a pas manqué l'occasion de rappeler que « la famille est l'unité fondamentale de la société et l'environnement naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres, en particulier des enfants ». Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a souligné que la vie familiale est une réalité et un droit, y compris dans le contexte des procédures de migration.

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a expliqué que le terme « famille » doit être interprété au sens large pour inclure les parents biologiques, adoptifs ou nourriciers ou, le cas échéant, « les membres de la famille élargie ou de la communauté telle que prévue par la coutume locale (art. 5) » ²⁶ ce qui est particulièrement pertinent dans la région MENA en général, et au Liban et en Jordanie en particulier, deux pays où la majorité (87 %) des enfants non accompagnés sont placés dans des familles élargies ou des familles d'accueil, contrairement aux pays européens qui semblent avoir une conception plus étroite des personnes et/ou des relations qui devraient être considérées comme de la famille.

Le caractère apparemment inclusif de la décision, qui considère les « membres de la famille élargie ou de la communauté » ainsi que les « parents nourriciers » (dont les possibilités sont généralement limitées aux droits liés à la garde de l'enfant) comme investis de droits de responsabilité parentale, est soumis à des limitations de nature géographique, car cette décision prise par le Comité du droit des enfants des Nations unies n'a pas reçu beaucoup d'écho dans les sociétés européennes traditionnelles.

Au niveau mondial, cependant, la plupart des pays qui ont introduit dans leur législation nationale des dispositions relatives au statut d'ENAS l'ont fait principalement, voire exclusivement, pour couvrir la situation des enfants non accompagnés, sans aborder explicitement la situation spécifique des enfants séparés (ce qui nécessiterait également d'apporter plus de clarté sur le statut du parent qui accompagne l'enfant).

La mise en lumière des droits que les ENAS devraient pouvoir exercer ne reflète pas vraiment la situation spécifique des enfants séparés (et le statut de leur accompagnateur/adulte de confiance), sauf peut-être du point de vue de la tutelle. La situation des enfants qui ont fui la guerre en Ukraine sans leurs parents mais avec un adulte à qui ils avaient été confiés a toutefois déclenché un grand nombre de changements juridiques et politiques à travers l'Europe, en particulier dans les pays qui partagent une frontière avec l'Ukraine.

²³ Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE), Observation générale n°6 (2005) : Traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine, 1er septembre 2005 CRC/GC/2005/6, par. 7, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/42dd174b4.html> [consulté le 06 janvier 2024]

²⁴ Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE), Observation générale n°6 (2005) : Traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine, 1er septembre 2005 CRC/GC/2005/6, par. 8, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/42dd174b4.html> [consulté le 06 janvier 2024]

²⁵ Ibid

²⁶ La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CRC), l'Observation générale n°14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit considéré comme une considération primordiale (art. 3 par. 1), 29 mai 2013, CRC /C/GC/14, par. 59, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/51a84b5e4.html> [consulté le 08 janvier 2024]

2.3 Les ENAS : une différence conceptuelle aux conséquences opérationnelles importantes

Les politiques et les cadres administratifs régissant la protection et la prise en charge des ENAS varient considérablement d'un pays à l'autre, tout comme les difficultés propres à chacun d'entre eux. Ces dernières années, de nombreux pays, y compris ceux étudiés, ont intensifié leurs efforts pour protéger les ENAS suite à l'augmentation de leur nombre, notamment en adoptant de nouvelles législations et politiques pour se conformer aux instruments internationaux et aux normes strictes qui en découlent.

Tableau 1 : État de la ratification des normes et instruments internationaux pertinents

Instrument	Instruments et normes internationales relatives aux droits de l'enfant Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies de 1989 Observations générales du CED	Droit et normes internationales pour les réfugiés : Convention relative au statut des réfugiés (1951) et ses protocoles (1967)	(Autres) instruments régionaux : Convention européenne des droits de l'homme, Charte des droits de l'enfant arabe, Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
Jordanie	Signés et ratifiés	La convention de Genève n'a pas été signée mais le protocole d'accord de 1998 entre le ministère jordanien de l'intérieur et le HCR est en place	A signé et ratifié la Charte des droits de l'enfant arabe
Liban	Signés et ratifiés	Non signés	N'est pas partie à la Charte des droits de l'enfant arabe
Maroc	Signés et ratifiés	A signé la convention de 1951. Un projet de loi sur l'asile et la protection des réfugiés n'a cependant pas été adopté depuis plus de dix ans)	Le Maroc n'a pas ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ni la Charte des droits de l'enfant arabe
Grèce	Signés et ratifiés	Signés et ratifiés	A signé et ratifié la Convention européenne des droits de l'homme
Espagne	Signés et ratifiés	Signés et ratifiés	A signé et ratifié la Convention européenne des droits de l'homme

Cette augmentation a coïncidé avec la prise de conscience que la coordination inter-agences et la coopération internationale font partie intégrante du développement de réponses de protection efficaces pour les ENAS et que ces réponses sont enracinées dans de multiples politiques et programmes. Pour plus de détails sur les cadres légaux, institutionnels et politiques applicables aux différents pays examinés dans le cadre de notre étude, voir l'annexe 1.

Au cours de la dernière décennie, la majorité des pays soumis à notre examen ont déployé des efforts importants, tout en suivant des priorités très différentes. Qu'il s'agisse du développement et de la mise en place d'une nouvelle politique (par exemple, au Maroc), de structures institutionnelles (en Espagne) ou de mécanismes de coordination (par exemple, en Grèce et en Jordanie) exclusivement dédiés à la protection et à la prise en charge des ENAS, d'autres continuent à répondre aux besoins des enfants non accompagnés dans le cadre d'interventions humanitaires spécifiques ou d'une approche de système de protection de l'enfance traitant les ENAS sur un pied d'égalité avec leurs ressortissants (par exemple, au Liban).

C'est la vulnérabilité accrue des enfants non accompagnés par rapport aux enfants vivant dans des familles qui justifie que l'État assure leur protection et leur prise en charge en l'absence de leurs parents ou d'autres personnes

qui s'occupent d'eux à titre principal. Par conséquent, les autorités nationales ont le devoir de prendre des mesures de protection et des dispositions de prise en charge aussi rapidement que possible dès qu'un enfant est identifié comme non accompagné et se trouve actuellement sous leur juridiction.

Les enfants séparés, quant à eux, s'ils ne sont pas accompagnés de la personne qui s'occupe d'eux à titre principal, le sont néanmoins d'un adulte de confiance, qui peut (ou non) être un parent à qui l'on a confié la responsabilité de s'occuper de l'enfant en l'absence de ses parents, jouant de fait un rôle de tuteur.

Dans de tels cas, la responsabilité des autorités compétentes, après avoir vérifié l'identité de l'enfant et de l'adulte qui l'accompagne (et la relation entre eux) et les avoir enregistrés en premier lieu, se limitera à vérifier que l'adulte qui accompagne l'enfant isolé est effectivement une personne de confiance et ne représente pas un danger pour l'enfant.

Les cas de mineurs non accompagnés nécessiteront, en revanche, un large éventail de mesures, à commencer, entre autres, par le placement de l'enfant dans une structure d'accueil (que ce soit dans une famille d'accueil ou dans le cadre d'autres dispositifs de prise en charge alternative, y compris des soins institutionnels, d'urgence ou résidentiels), afin de répondre à ses besoins quotidiens, quelle que soit leur nature (juridique, éducative ou développementale...). Ces mesures comprennent également la désignation d'un tuteur chargé de représenter l'intérêt supérieur de l'enfant dans les affaires juridiques/administratives, comme c'est le cas pour les enfants séparés.

Il est important de noter que le concept « d'enfants non accompagnés et séparés » est souvent utilisé sous sa forme plurielle, alors qu'un enfant individuel ne peut pas relever des deux catégories en même temps, même si, comme décrit ci-dessus, cela a des conséquences opérationnelles importantes pour les autorités nationales.

D'un point de vue purement juridique, les enfants séparés - dont les tuteurs non officiels deviennent également leurs tuteurs à part entière - ne relèveront plus d'aucune des deux sous-catégories conceptuelles couvertes par le statut d'ENAS, et ce dès que les régimes de tutelle auront été officialisés. Comme nous le démontrerons dans les sections suivantes, un nombre important de cas d'ENAS sont résolus grâce à ces modalités/arrangements, ce qui était au contraire extrêmement rare dans les pays européens, avant que les enfants ukrainiens ne fuient la guerre russe dans leur pays pour trouver refuge dans les pays européens voisins.

Cette différence conceptuelle peut également expliquer pourquoi, malgré les efforts nationaux et mondiaux pour améliorer la base de données sur les enfants en mouvement, les données concernant les ENAS manquent de fiabilité²⁷, ce qui entrave la formulation de réponses politiques et opérationnelles appropriées pour améliorer leur protection.

Les raisons de la migration des enfants demandeurs d'asile non accompagnés sont aussi variées que la population des ENAS elle-même, qui comprend des enfants plus jeunes ainsi que des adolescents qui ont fui à l'insu de leur famille ou, à l'inverse, dans le cadre d'une stratégie familiale. Par conséquent, tous les participants à cette étude considèrent que les types de migration, les expériences, les perspectives et les objectifs des enfants qui migrent de leur propre chef sont également très divers. Néanmoins, un certain nombre de modèles et de points communs ont été identifiés, dont certains seront illustrés dans les sections suivantes.

²⁷ Par exemple, dans le cadre de l'Alliance internationale de données sur les enfants en mouvement (IDAC).

3. Les ENAS : Perspectives et expériences vécues dans la région MENA et en Europe

La recherche montre qu'un grand nombre de facteurs ont un impact positif et négatif sur les expériences vécues par les ENAS, telles que rapportées par les professionnels et les ENAS eux-mêmes. Ces facteurs sont de nature différente, allant de questions systémiques où les règles, les procédures, les conditions d'accueil (infrastructure) ont été pointées du doigt par les ENAS comme l'une des sources de problèmes qui les ont amenés à se demander si cette situation était satisfaisante pour eux. Une liste de facteurs contributifs est analysée ci-dessous.

3.1 L'incertitude et son impact négatif sur les ENAS dans tous les pays

L'incertitude a toujours été un puissant moteur de décision, poussant les personnes, les entreprises et les organisations à faire des choix²⁸. Les ENAS ne font pas exception à la règle et font état depuis longtemps d'une longue période d'incertitude, en particulier en ce qui concerne l'issue d'une procédure (par exemple, la résolution finale de leur statut et de leur droit de résidence dans un pays donné dans le cadre d'une demande d'asile). De nombreux ENAS et professionnels rapportent que ces périodes prolongées ont un impact réellement négatif sur les enfants.

L'incertitude liée à la transition vers l'âge adulte est également un facteur important dans les décisions prises par les ENAS qui sont sur le point d'avoir 18 ans et donc de sortir de la prise en charge. Plusieurs rapports font état de cette étape cruciale vers la (ré)indépendance, qui peut être particulièrement pénible pour les ENAS ayant vécu longtemps en foyer ou en famille d'accueil.²⁹

Les pays examinés ont adopté des approches différentes pour résoudre un certain nombre de problèmes structurels qui ont entraîné non seulement des retards importants et un arriéré de dossiers, mais aussi un sentiment d'incertitude qui a conduit les ENAS à faire des choix, pour le meilleur ou pour le pire.

En **Espagne**, la loi considère que « tous les enfants étrangers sont des résidents légaux lorsqu'ils sont sous la tutelle de l'État ».³⁰ En 2021, une révision du règlement sur les étrangers visait à simplifier les procédures bureaucratiques, en veillant à ce que les mineurs étrangers sous la tutelle de l'État n'atteignent pas l'âge adulte sans les documents

²⁸ Prelec, Lowenstein, Decision Making over Time and under Uncertainty: A Common Approach, Management Science [Prise de décision avec le temps et dans l'incertitude : Une approche commune, science de la gestion] vol. 37, N°7 (Juil., 1991), pp. 770-786

²⁹ SOS Children's Villages, Ageing Out of Care: From Care To Adulthood in Europe and Central Asian Societies, [SOS Villages d'Enfants, la fin de la prise en charge : De la prise en charge à l'âge adulte dans les sociétés d'Europe et d'Asie centrale] disponible sur <https://www.sos-childrensvillages.org/publications/research-and-positions> [consulté le 13 janvier 2024]

³⁰ Human Rights Watch (2007) Unwelcome Responsibilities. Spain's Failure to Protect the Rights of Unaccompanied Migrant Children in the Canary Islands [Des responsabilités fâcheuses. L'échec de l'Espagne à protéger les droits des enfants migrants non accompagnés dans les îles Canaries], consulté le : <https://www.hrw.org/report/2007/07/26/unwelcome-responsibilities/spains-failure-protect-rights-unaccompanied-migrant>

nécessaires. Cette réforme avait pour but de simplifier les procédures administratives.³¹ (Voir aussi l'Encadré 3) Un an plus tard, en novembre 2022, un total de 16 716 enfants non accompagnés et d'anciens enfants non accompagnés avaient obtenu un permis de séjour³².

En **Grèce**, les ENAS n'ont pas automatiquement droit à un permis de séjour sur la seule base de leur âge.³³ Bien qu'ils puissent demander un permis pour des raisons humanitaires dans des circonstances spécifiques, comme le fait d'être employés illégalement ou d'être victimes de la traite des êtres humains, de l'exploitation par le travail, ou d'avoir besoin de mesures de protection lorsqu'ils sont pris en charge par des institutions, et qu'ils ne peuvent pas être renvoyés dans un environnement sûr, la voie la plus courante pour régulariser leur séjour est la procédure d'asile.³⁴ L'Organisation METAdrasi affirme que les ENAS sont confrontés à une incertitude juridique prolongée et que les perspectives d'obtention d'un statut légal en Grèce sont limitées dans la pratique.³⁵

Au **Maroc**, la seule option pour les enfants non accompagnés de formaliser leur séjour est la procédure d'asile.³⁶ Une étude menée par Ghatous (2022), qui s'est concentrée sur les ENAS subsahariens au Maroc, a identifié trois catégories principales de statuts légaux parmi les mineurs étrangers non accompagnés : ceux qui ne bénéficient d'aucune protection légale, traités comme des adultes par les autorités et les organisations de protection ; ceux qui sont officiellement reconnus comme réfugiés, bénéficiant de la protection offerte par le Haut-Commissariat aux Réfugiés ; et ceux qui sont en train de demander l'asile, titulaires d'un certificat de demandeur d'asile.³⁷

Au **Liban** et en **Jordanie**, les conditions d'éligibilité à la protection ont été renforcées, en particulier pour les Syriens, qui constituent la plus grande population de réfugiés dans ces deux pays. Ce durcissement de la réglementation a restreint l'accès aux documents légaux. Notamment en 2015, le Liban a demandé au HCR de suspendre l'enregistrement des Syriens, y compris un nombre important d'ENAS.³⁸ Par conséquent, **plus de 80 % des réfugiés syriens au Liban n'ont pas de statut de résident légal**. Même s'il existe une obligation légale de régulariser leur séjour, les ENAS rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux voies légales d'obtention de la résidence, principalement en raison de l'obligation pour un tuteur légal d'être présent pour signer en leur nom.³⁹

31 Site européen sur l'intégration : Espagne : New regulation for unaccompanied foreign minors [Nouvelle réglementation pour les mineurs étrangers non accompagnés], 1er novembre 2021, consulté le 06/07/2023, sur : https://ec.europa.eu/migrant-integration/ec.europa.eu/migrant-integration/index.cfm?3Faction%3Dmain.preview%26uuid%3D51A67CF7-9619-3DE5-0C782168C2318EE4_en

32 Plateforme pour la coopération internationale pour les migrants sans-papiers (PICUM), Spain adopts law to facilitate regularisation of young migrants [L'Espagne adopte une loi pour faciliter la régularisation des jeunes migrants], 18.11.2021, <https://picum.org/blog/spain-regularisation-young-migrants/>

33 Réseau européen des Migrations (2021), Children in migration: Report on the state of implementation in 2019 of the 2017 Communication on the protection of children in migration, [Rapport sur l'état de la mise en œuvre en 2019 de la communication de 2017 sur la protection des enfants dans la migration], Bruxelles, Réseau européen des migrations, cit. in : Rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) : Unaccompanied children outside the child protection system. Case study: Pakistani children in Greece [Les enfants non accompagnés en dehors du système de protection de l'enfance. Étude de cas : Les enfants Pakistanais de Grèce], 2021.

34 FRA (2021)

35 Wheeler, Joanna et Theocharidou, Vassiliki: Integration of Unaccompanied Children in Greece: Opportunities, Challenges and Recommendations [Intégration des enfants non accompagnés en Grèce : Opportunités, défis et recommandations.], METAdrasi, Athènes, 2022.

36 Ghatous, Fatima Zahrae (2022). « Détermination de la catégorisation juridique des mineurs non accompagnés subsahariens au Maroc et rôle des ONG », Revue Africaines des Sciences Humaine et Sociales, 2, 2022, pp. 52-68. Extrait sur : <https://revues.imist.ma/index.php/RASHS/article/view/31436/16247>

37 Ibid.

38 Omer Karasapan et Sajjad Shah (2021), Why Syrian refugees in Lebanon are a crisis within a crisis [Pourquoi les réfugiés syriens au Liban sont une crise dans la crise], Brookings, Consulté sur : <https://www.brookings.edu/blog/future-development/2021/04/15/why-syrian-refugees-in-lebanon-are-a-crisis-within-a-crisis/#:-:text=Indeed%2C%20over%2080%20percent%20of,most%20and%20approvals%20are%20difficult.>

39 Ibid.



Des informations récentes en provenance du Liban indiquent que les Syriens sans statut légal sont vulnérables à l'expulsion, y compris les ENAS qui peuvent être confrontés à la conscription militaire à leur retour.⁴⁰ Néanmoins, l'absence de données précises par âge sur les détentions d'immigration et les déportations rend difficile l'établissement d'un compte-rendu précis de la situation.

Dans l'ensemble et dans les cinq pays étudiés, un nombre important d'ENAS se trouvent dans des situations d'incertitude prolongée concernant leur statut juridique, ce qui leur fait subir un stress et une anxiété supplémentaires, y compris la crainte d'être expulsés vers leur pays d'origine. Ces problèmes ne se limitent pas à leurs procédures légales, mais concernent également d'autres domaines de leur vie et peuvent avoir des conséquences négatives sur leur accès à d'autres services essentiels tels que les soins médicaux et la scolarisation, et les rendre plus vulnérables aux abus et à l'exploitation lorsque leur statut légal n'est pas établi de manière sûre (voir ci-dessous).

3.2 Conditions de vie et de prise en charge favorables

Les ENAS souffrent d'un manque de conditions de vie appropriées et dédiées, ce qui souligne la nécessité d'un accès plus large à un large éventail de logements sûrs et variés qui répondraient aux différents besoins de ces populations diverses, y compris les foyers d'accueil, les refuges et d'autres options de prise en charge alternative basées sur les besoins. Les options de logement et de prise en charge mises à la disposition des ENAS dans les cinq pays sont les suivantes⁴¹:

- La prise en charge familiale au sein de la communauté de l'enfant (famille, parenté, placement familial),
- La vie indépendante soutenue/les ménages dirigés par des enfants, y compris les situations où les jeunes non accompagnés vivent dans des logements indépendants ou semi-indépendants sans la supervision directe d'un adulte, avec une supervision et un suivi réguliers par des spécialistes de la protection de l'enfance.
- Prise en charge organisée en petits groupes au sein de la communauté de l'enfant,
- la prise en charge résidentielle dans des établissements.

La Jordanie est le seul pays où **la prise en charge familiale des enfants est le type de prise en charge le plus répandu pour les ENAS**, les familles d'accueil recevant la tutelle temporaire de l'enfant. Sur un total de 4 848 d'enfants privés de soins parentaux, **60 % ont été placés dans des familles élargies** (connues sous le nom de placement familial), et **40 % ont été placés dans des familles d'accueil** qui n'étaient pas familiales à l'enfant, d'après les chiffres du gouvernement.⁴²

Des garanties appropriées entourent le système de prise en charge familiale en place en Jordanie, grâce au fonctionnement du *comité d'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant*, présidé par le HCR et comprenant d'autres organisations/institutions spécialisées telles que l'UNICEF, le ministère jordanien du développement social et des organisations partenaires locales, dont la responsabilité est d'examiner chaque cas pour s'assurer que l'environnement de l'enfant est approprié.⁴³ Le ministère du développement social et les organisations professionnelles sont conjointement responsables de la protection et de la surveillance des enfants ENAS. Les gestionnaires de cas sont chargés d'organiser la prise en charge de chaque enfant.⁴⁴

⁴⁰ Maya G. (2023). Syrian refugees deported from Lebanon face arrest, conscription, say relatives [Des réfugiés syriens expulsés du Liban risquent l'arrestation et la conscription, selon des proches], Reuters, Consulté sur : <https://www.reuters.com/world/middle-east/syrian-refugees-deported-lebanon-face-arrest-conscription-say-relatives-2023-05-01/>

⁴¹ United Nations High Commissioner for Refugees and International Rescue Committee (2011)

⁴² Fthilat, M. (2017). Foster families. Children who sought refuge in Jordan on their own [Familles d'accueil : Les enfants qui ont cherché refuge en Jordanie par leurs propres moyens], Alarabi Aljadeed, <https://rbgy/s5n7f>

⁴³ Ibid.

⁴⁴ AlMakhamreh, S., & Hutchinson, A. J. (2018).

Dans les familles d'accueil, la situation de vie de l'enfant dépend du lieu de résidence de la famille d'accueil. Les enfants vivant dans des camps bénéficient de certains soins de santé, d'une petite allocation mensuelle et de coupons pour les produits de première nécessité. En dehors des camps, les besoins des enfants restent insatisfaits. Le fait que la plupart des familles d'accueil soient composées de réfugiés leur cause d'importantes difficultés financières. La Jordanie aide les familles d'accueil avec l'assistance du HCR, de l'UNICEF et d'autres organismes, mais le système est débordé par leur nombre.⁴⁵

Même si les rapports décrivent les ENAS changeant régulièrement de famille d'accueil en raison de leurs difficultés financières, les professionnels considèrent que le fait de vivre dans des situations de type familial permet de mieux s'occuper des enfants et d'assurer leur sécurité.⁴⁶ Cela n'exclut toutefois pas la possibilité que les enfants soient victimes d'abus et de négligence dans ces circonstances, en particulier lorsque les enfants biologiques se disputent des ressources limitées ou que les personnes s'occupant des enfants se sentent obligées d'accomplir cette tâche.⁴⁷

Les institutions qui hébergent les enfants syriens non accompagnés sont rarement utilisées en raison des conditions de vie insalubres et surpeuplées et des tensions sociales qui en découlent. Malgré des efforts considérables pour placer les enfants dans des familles d'accueil, de nombreux superviseurs.⁴⁸

De manière plus générale, la capacité institutionnelle de la Jordanie à soutenir les ENAS reste limitée, ce qui a une influence néfaste sur la qualité et l'accessibilité des services et de l'assistance aux ENAS. Malgré des efforts considérables pour placer les enfants dans des familles d'accueil, de nombreux ENAS restent en fait sans tutelle.⁴⁹

Le Liban ne dispose pas d'un système de placement en famille d'accueil formel et réglementé. Le placement en institution semble être la forme la plus répandue de prise en charge des enfants sans protection parentale au Liban, y compris des enfants non accompagnés.⁵⁰ Cependant, les quelques rares centres d'accueil qui fonctionnent au Liban sont surpeuplés et semblent donner la priorité aux enfants libanais vulnérables plutôt qu'aux enfants non accompagnés étrangers, malgré l'engagement de fournir une protection de remplacement à tous les enfants.⁵¹ Les capacités extrêmement réduites signifient que les filles et les jeunes enfants bénéficient d'un accès prioritaire aux refuges, à l'exclusion des garçons âgés de plus de 12 ans qui sont considérés comme moins vulnérables.⁵² Malgré les progrès réalisés dans le cadre législatif et institutionnel de la protection de l'enfance, il n'est pas possible d'assurer la protection de tous les enfants qui ont besoin de protection sur son territoire.

« Il va sans dire que les enfants qui sont séparés et qui vivent avec un autre membre de la famille que leurs parents sont beaucoup mieux pris en charge que les enfants qui arrivent sans aucun lien familial et qui n'ont aucun lien avec qui que ce soit dans le pays. N'oubliez jamais que ce groupe est très diversifié. Ces enfants sont tous exposés au risque de travail, de mariage, etc., mais ceux qui n'ont aucune forme de tutelle sont beaucoup plus exposés. Ils sont souvent coupés de leur famille biologique et font donc partie du « système », passant d'un foyer d'accueil ou d'une maison d'hébergement à l'autre. (LE_5)

45 JO_2.

46 Taha, S. (2022).

47 Gale, C. (2021), The National Child Protection System and Alternative Child Care in Lebanon [Le système national de protection de l'enfance et la prise en charge alternative des enfants au Liban], SOS Village d'enfants. Consulté sur : <https://www.sos-childrensvillages.org/getmedia/20370ba2-3437-44d6-9611-8457ff222c3e/Lebanon-Final-Report-Child-Protection-System.pdf>

48 Taha, S. (2022).

49 Achilli et al. (2017).

50 Gale, C. (2021).

51 Gale, C. (2021).

52 LE_2, LE_6

Comme en Jordanie, **la prise en charge par la famille reste une alternative courante à la prise en charge institutionnelle.**⁵³ Même si ce type de prise en charge est généralement informel, il peut également être officialisé par un tribunal. Il convient de noter la possibilité offerte aux **aidants familiaux de se voir accorder la tutelle par les tribunaux religieux.**⁵⁴ Les restrictions juridiques et le manque général de soutien aux accueillants familiaux ne sont que deux des nombreux défis auxquels est confrontée la prise en charge par la famille. Toutefois, s'ils peuvent être réunis avec un adulte de leur famille d'origine, les enfants séparés peuvent être dans une « situation à peu près meilleure » que leurs pairs non accompagnés qui n'ont pas de parents éloignés dans le pays.⁵⁵

En **Grèce**, les ENAS ont récemment été progressivement inclus dans le système national de placement familial et d'adoption, en coopération avec les services compétents du ministère du travail et des affaires sociales, comme l'a indiqué le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés en 2022.⁵⁶ En 2022, les enfants non accompagnés âgés de 12 ans ou moins étaient inscrits dans le registre du système national de placement familial et d'adoption.⁵⁷ En mars 2023, 83 % des 2 374 ENAS de Grèce vivaient dans des logements adaptés à leur âge (72 % dans des centres d'hébergement pour mineurs non accompagnés et 11 % dans des appartements pour une vie semi-indépendante), contre 10 % qui résidaient dans des centres d'accueil et d'identification, 7 % qui résidaient dans des centres d'hébergement d'urgence et 1 % qui résidaient dans des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile.⁵⁸ De nombreux ENAS en Grèce sont éloignés du système de protection formel. Selon des rapports de Human Rights Watch datant de 2016, la pénurie de logements a poussé les ENAS vers des logements précaires, des camps de fortune ou le sans-abrisme. Ces rapports mentionnent des privations dans l'accès des enfants aux services de soutien nécessaires, à l'intimité, à l'hygiène et à l'assainissement.⁵⁹ En réponse, la Grèce a augmenté sa capacité d'hébergement des enfants non accompagnés, offrant ainsi des perspectives de stabilisation à un plus grand nombre d'enfants migrants résidant dans le pays.⁶⁰

« L'un des plus grands défis est que le fait de soutenir un enfant sans personne qui s'en occupe rend difficile la rencontre constante avec l'enfant et la coordination avec lui. » (LE_1)

En **Espagne**, il existe de nombreuses variations régionales en fonction des communautés autonomes qui sont responsables de la fourniture de l'aide sociale. Par conséquent, les systèmes d'aide aux enfants non accompagnés dépendent des ressources disponibles dans la région, ce qui entraîne des modèles et des niveaux de protection

53 Ibid. Au Liban, les tribunaux religieux traitent des questions de statut personnel, telles que la tutelle légale, et il n'existe pas de loi nationale commune régissant les questions familiales ou le contrôle par l'État des jugements des tribunaux religieux, selon l'organisation Save the Children. Save the Children, 2015, prise en charge alternative en urgence, Liban, novembre 2014, mai 2015, <https://www.nolostgeneration.org/reports/alternative-care-emergencies-lebanon-november-2014-may-2015>

54 Le Liban ne dispose pas d'un code civil régissant les questions de statut personnel telles que le mariage, l'héritage, la garde des enfants, et s'appuie donc sur 15 lois et tribunaux religieux distincts en matière de statut personnel pour les 18 catégories reconnues. Consulter : Nations unies (nd.), For an equal personal status law [Pour une loi sur l'égalité du statut personnel], p. 46 & 62. Consulté sur : <https://www.un.org/democracypund/news/equal-personal-status-law-lebanon#:~:text=Lebanon%20lacks%20a%20civil%20code,of%20their%20religion%20and%20gender>.

55 LE_1

56 République hellénique, ministère des migrations et de l'asile, secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés : Rapport annuel 2022.

57 Ibid.

58 République hellénique, ministère des migrations et de l'asile, secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés, mise à jour de la situation : Les mineurs non accompagnés de Grèce, 1er mars 2023

59 Gkioka, M., et Biswas, D. (2017). Children on the run: Experiences of unaccompanied minors leaving shelters in Greece [Enfants en fuite : expériences des mineurs non accompagnés quittant les centres d'hébergement en Grèce], https://www.academia.edu/35879190/CHILDREN_ON_THE_RUN_Experiences_of_unaccompanied_minors_leaving_shelters_in_Greece_Faros

60 Antoniou et al. (2022); Human Rights Watch. (2016). "Why Are You Keeping Me Here" Unaccompanied Children Detained in Greece [« Pourquoi me gardez-vous ici », les enfants non accompagnés retenus en Grèce]. New York : Human Rights Watch. Disponible sur : https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/greece0916_web.pdf.

différents. Si le placement en famille d'accueil est l'option privilégiée par la loi, il est rare dans la pratique, et les ENAS sont principalement hébergés dans des centres pour mineurs.⁶² En septembre 2021, 94 % des ENAS arrivés en Espagne résidaient sur les îles Canaries, malgré l'existence d'un mécanisme de redistribution de la solidarité entre les régions, selon Amnesty International. Dans 10 des 46 centres d'accueil d'urgence qui fonctionnent actuellement aux Canaries, 50 à 80 mineurs sont hébergés, ce qui crée des conditions défavorables à leur développement. Comme il ne s'agit que d'hébergements temporaires, les ENAS ne devraient pas y vivre car ils n'ont pas été conçus pour répondre à leurs besoins à long terme. Amnesty International rapporte des cas de mauvais traitements, d'abus ou d'insultes xénophobes dans certains de ces établissements.⁶³

Le nombre de mineurs étrangers sans tutelle fuyant le système de protection⁶⁴ en Espagne a culminé en 2018 à 3 699, coïncidant avec une augmentation des arrivées de migrants en Espagne, puis a diminué à 313 en 2021, selon le rapport annuel 2023 sur les personnes disparues. Sur les 8 215 de cas signalés jusqu'en 2022, 70 % concernaient des jeunes âgés de 16 à 17 ans, la majorité étant des Marocains (5 030), suivis par des Algériens (877), des Guinéens (801), des Maliens (505) et des Ivoiriens (370).⁶⁵

« Certains enfants de moins de 15 ans sont placés dans des institutions. Ils sont très bien pris en charge dans ces institutions. [...] Mais [...] nous parlons d'un très petit nombre d'enfants qui sont très bien pris en charge dans ces institutions. » (MOR_3)

Les efforts du **Maroc** pour protéger les ENAS ont été renforcés, notamment grâce à la collaboration avec l'UNICEF et l'OIM, la Fondation Orient Occident et CARITAS, avec des programmes conjoints axés sur les abris temporaires, les services de recherche et de réunification des familles, le soutien psychosocial et l'aide juridique. Malgré l'existence des politiques et des lois susmentionnées, il reste difficile de les mettre en œuvre et de les appliquer efficacement, compte tenu des ressources limitées et de la nature complexe de la dynamique migratoire. Par rapport à la Jordanie et au Liban, la cohorte d'enfants non accompagnés au Maroc est très diversifiée en termes de pays d'origine, ce qui crée des problèmes culturels et linguistiques supplémentaires pour leur prise en charge. Les personnes interrogées au Maroc ont indiqué que les centres d'accueil pour enfants qui hébergent les ENAS⁶⁶ sont relativement peu nombreux.⁶⁷

61 Selon l'article 148.20° de la Constitution espagnole

62 Puyo et al. (2021).

63 Amnesty International : Canarias: Más de mil menores no acompañados en riesgo de acabar viviendo en la calle en un limbo sin derechos, 19 octobre 2021, consulté le 02.08.2023 sur : <https://www.es.amnesty.org/en-que-estamos/noticias/noticia/articulo/canarias-mas-de-mil-menores-no-acompanados-en-riesgo-de-acabar-viviendo-en-la-calle-en-un-limbo-sin-derechos/>

64 Depuis 2022, les statistiques parlent de « mineurs absents ».

65 Gobierno de España, Ministerio del Interior, Informe Annual Personas Desaparecidas, 2023.

66 Service danois de l'immigration (2017), Maroc : Situation of Unaccompanied Minors, Report based on interviews in Morocco [Situation des mineurs non accompagnés d'après des interviews menés au Maroc], du 09 au 18 octobre 2016.21 mars 2017, 2/2017, <https://usdk/publikationer/2017/marts/morocco-situation-of-unaccompanied-minors/>

67 MOR_3

Encadré 1 : Les ENAS et le sans-abrisme des ENAS dans les 5 pays

Malgré les nombreux efforts déployés pour fournir des soins et une protection de qualité aux enfants non accompagnés, de nombreux enfants non accompagnés restent sans domicile. Les personnes interrogées ont indiqué que des groupes d'enfants peuvent organiser des arrangements ad hoc pour vivre de manière indépendante afin de réduire les coûts d'hébergement et de les rendre abordables. Dans certaines situations, la présence d'un adulte peut être requise pour louer un bien en toute légalité.⁶⁸ Les enfants dans cette situation peuvent être confrontés au harcèlement et au racket de la part de propriétaires peu scrupuleux. En Jordanie, des recherches ont montré que le logement indépendant est souvent préjudiciable à la scolarité des mineurs plus âgés, qui sont souvent amenés à abandonner l'école pour couvrir les frais de subsistance du groupe.⁶⁹ Au Liban, ce sont généralement les garçons de plus de 12 ans qui sont amenés à chercher un logement⁷⁰ indépendant et à vivre dans des conditions précaires qui ne répondent pas, et parfois exacerbent, leurs besoins en matière de soins de santé mentale spécialisés et d'autres types de soutien.⁷¹ Des sources informelles d'INTEROS rapportent qu'environ 20 % des ENAS libanais vivent seuls dans les rues.⁷² Au Maroc également, de nombreux enfants non accompagnés vivent dans des camps de fortune ou des bâtiments abandonnés qui manquent souvent de sécurité de base, d'assainissement ou d'accès à l'eau potable. Des villes comme Casablanca, Fès et Tanger accueillent une part importante d'enfants sans abri en déplacement, dont certains peuvent être des enfants non accompagnés.⁷³ Les organisations humanitaires internationales et locales font état de difficultés à identifier les enfants migrants non accompagnés, ce qui les empêche de leur apporter un soutien et de les informer correctement de leurs droits légaux.⁷⁴

Vivre dans la rue expose les ENAS à divers risques, tels que la violence, l'exploitation, l'extrême pauvreté, le travail des enfants, la traite, l'implication dans des activités illicites et les dangers pour la santé.

3.3 Accès aux services essentiels : éducation et santé

Les enfants non accompagnés peuvent être confrontés à de nombreux défis lorsqu'ils naviguent dans le paysage complexe de l'accès aux services essentiels. Les enfants qui n'ont pas encore bénéficié d'une protection formelle ou d'un statut de résident, ou qui n'ont pas les documents appropriés, sont particulièrement touchés et se heurtent donc à d'importants obstacles bureaucratiques.

Au **Liban**, les enfants syriens n'ont pas besoin d'un titre de séjour officiel pour s'inscrire à l'école, mais certains administrateurs scolaires le leur ont demandé, ainsi qu'un certain nombre d'autres documents qui ne sont pas

68 LE_1, EASO Country of Origin Information Report Syria: Situation of returnees from abroad [Rapport d'information sur les pays d'origine Syrie : Situation des personnes renvoyées de l'étranger], juin 2021, <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/easo-coi-report-syria-situation-returnees-abroad>

69 Taha, S. (2022).

70 LE_2, LE_6

71 LE_2, Taha, S. (2022).

72 Achilli et al. (2017).

73 Human Rights Watch (2014), Abused and expelled. Ill-treatment of Sub-Saharan African Migrants in Morocco [Abusés et expulsés. Le mauvais traitement des migrants d'Afrique subsaharienne au Maroc], 10 février 2014, <https://www.hrw.org/report/2014/02/10/abused-and-expelled/ill-treatment-sub-saharan-african-migrants-morocco>

74 LE_1, LE_2; UNICEF et REACH, Children on the move in Italy and Greece [Les enfants en mouvement en Italie et en Grèce], juin 2017. Voir aussi Antoniou et al. (2022); Küppers, B. et Ruhmann, A. (2016), Because we struggle to survive [Parce que nous luttons pour survivre]. Child labour among refugees of the Syrian Conflict [Parce que nous luttons pour survivre, Le travail des enfants parmi les réfugiés du conflit syrien], Fédération internationale Terre des Hommes.

officiellement exigés et que de nombreux enfants syriens ne sont pas en mesure de produire.⁷⁵ Il semble qu'il soit presque impossible de terminer les cycles d'éducation, selon les témoignages de Terre des hommes.⁷⁶ Selon une estimation de 2017 de Human Rights Watch, plus de 250 000 enfants syriens en âge d'être scolarisés et enregistrés au Liban n'allaient pas à l'école, parmi lesquels la proportion d'ENAS n'est pas connue.⁷⁷ La récente évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban (VASyR) parmi les ménages syriens au Liban montre la persistance de faibles niveaux d'accès à l'éducation pour les enfants. Bien que l'évaluation n'aborde pas spécifiquement la situation des enfants non accompagnés, les résultats soulignent les défis permanents auxquels sont confrontés les enfants réfugiés syriens au Liban. Seule la moitié des enfants syriens en âge d'être scolarisés ont déclaré avoir fréquenté l'école au cours de l'année scolaire 2021-2022.

En 2016, la **Jordanie** a décidé d'autoriser les enfants syriens sans papiers à s'inscrire dans les écoles publiques, mais dans la pratique, les écoles exigent toujours que les enfants réfugiés présentent leur confirmation d'enregistrement officielle. Cela empêche les ENAS sans statut officiel d'aller à l'école.⁷⁸ Une étude de l'UNICEF Jordanie sur les statistiques relatives aux enfants non scolarisés en 2020 a indiqué que les enfants syriens étaient représentés de manière disproportionnée parmi ceux qui n'étaient pas scolarisés (50 600 Syriens, 39 800 Jordaniens, and 21 500 enfants d'autres nationalités), malgré la difficulté d'obtenir des données complètes sur les enfants non accompagnés dans les écoles.⁷⁹ Le Forum des ONGI de Jordanie a indiqué qu'en 2019, plus de la moitié des enfants syriens âgés de 15 ans et plus n'étaient pas inscrits à l'école. Les taux nets de fréquentation scolaire des réfugiés syriens sont inférieurs de 47 % à ceux des Jordaniens au niveau secondaire et de 10 % au niveau primaire, ce qui a conduit le gouvernement jordanien à s'engager par le biais du Pacte pour la Jordanie de 2016.⁸⁰

En **Grèce**, tous les enfants sont tenus par la loi de suivre l'enseignement public obligatoire, mais selon une enquête réalisée en 2022 sur les enfants sans abri, non accompagnés et séparés de leur famille, 78 % des 251 personnes interrogées n'allaient pas à l'école.⁸¹ De nombreux ENAS vivant dans des centres d'accueil et d'identification n'ont pas non plus accès au système d'éducation publique. Cela est dû, entre autres, à l'inaction administrative, au manque de personnel, aux problèmes de transport, aux fermetures (pendant la pandémie) et à la pénurie de salles de classe.⁸²

L'accès aux services nécessaires est encore entravé par l'impossibilité de se déplacer, encore aggravée par les limitations financières. Le gouvernement jordanien a renforcé les restrictions sur la mobilité des réfugiés syriens, y compris les ENAS, à l'intérieur des zones urbaines au cours du second semestre 2014.⁸³ Cela a encore restreint l'accès des mineurs aux structures de santé en dehors des camps. Au Liban, l'absence de couverture médicale adéquate est l'une des « plus grandes difficultés » rencontrées par les enfants réfugiés dont le statut juridique est restreint, en particulier les enfants non accompagnés, selon les statistiques fournies par le HCR, l'UNICEF et le Programme

75 Human Rights Watch (2016), Education for Syrian Refugee Children [L'éducation pour les enfants réfugiés syriens]. <https://www.nolostgeneration.org/media/4881/file/Education%20for%20Syrian%20refugee%20children.pdf>; HCR, UNICEF, PAM (2016) Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon [La vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban en 2016], 16 décembre 2016

76 Küppers, B. and Ruhmann, A. (2016).

77 Human Rights Watch (2016) Growing Up Without an Education: Barriers to Education for Syrian Refugee Children in Lebanon [Grandir sans éducation : Barrières à l'éducation pour les enfants réfugiés syriens au Liban]. Consulté sur : https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/lebanon0716web_1.pdf

78 Achilli et al. (2017).

79 UNICEF Jordanie, 2020, Jordan Country Report on Out-of-School Children, Middle East and North Africa Out-of-School Children Initiative [Rapport national de la Jordanie sur les enfants non scolarisés, Initiative pour les enfants non scolarisés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord].

80 Pacte jordanien de 2016 : <https://reliefweb.int/report/jordan/jordan-compact-three-years-where-do-we-stand>

81 Achilli et al. (2022).

82 FRA (2021).

83 Achilli et al. (2017).

alimentaire mondial.⁸⁴ Les services de santé publique sont de bien moins bonne qualité que ceux offerts par le secteur privé, mais les enfants non accompagnés font partie des personnes vulnérables au Liban qui n'ont pas accès aux soins de santé privés en raison de leur coût élevé et de l'absence de documents⁸⁵

En 2013, le Maroc a adopté la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (NISA), qui ne mentionne pas explicitement les mineurs non accompagnés mais comprend des mesures d'accès à l'éducation et à la santé pour tous les enfants. Le ministère de l'éducation a publié la directive n° 13-487, qui traite spécifiquement de l'inscription des élèves migrants dans le système éducatif du pays, avec l'introduction de la stratégie, mettant l'accent sur « l'intégration des élèves étrangers originaires des pays du Sahel et du Sub-Sahara dans le système éducatif marocain ». La nouvelle législation a simplifié et réduit les obstacles administratifs et réglementaires qui ont longtemps empêché les immigrants de s'inscrire à l'école.⁸⁶ Les mineurs non accompagnés peuvent également utiliser les structures de santé publique, mais il est important de garder à l'esprit les contraintes et les défis auxquels le système de santé marocain est confronté. Les soins de santé primaires sont toujours disponibles, mais l'accès aux établissements de deuxième niveau dépend des particularités de chaque hôpital et de chaque lieu.⁸⁷ Les ENAS n'ont généralement pas les moyens de payer les médicaments, les tests de diagnostic ou les traitements médicaux, en particulier s'ils n'ont pas le statut de réfugié et ne sont donc pas éligibles à l'aide financière du HCR pour leurs soins médicaux.⁸⁸

En Grèce, les personnes vulnérables, quel que soit leur statut juridique, ont désormais un meilleur accès aux soins grâce à des modifications législatives apportées en 2016.⁸⁹ Sur leur carte de demandeur d'asile, les enfants demandeurs d'asile se voient attribuer un numéro temporaire d'assurance et de soins de santé.⁹⁰ Les ENAS qui vivent seuls ont cependant encore du mal à obtenir le numéro de sécurité sociale dont ils ont besoin pour accéder aux soins de santé.⁹¹ Pour recevoir les soins médicaux nécessaires, ils doivent donc emprunter les documents médicaux de leurs amis ou se procurer des médicaments sur ordonnance auprès d'eux.⁹²

Pour les ENAS, il est crucial d'avoir un accès facile aux soins de santé, car leurs conditions de vie sont préjudiciables à leur santé. En particulier, les ENAS qui vivent en dehors du système de protection, dans la rue, sont totalement exposés au froid de l'hiver et à la chaleur de l'été. En outre, les infections prolifèrent en raison de l'impossibilité de répondre de manière adéquate à leurs besoins fondamentaux.⁹³

84 HCR, UNICEF, Programme alimentaire mondial (2016) Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon 2016 [Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syrien au Liban en 2016], 16 décembre 2016.

85 Fouad M. F., Diab, J. L., Coutts A.P, et al (2021), The Political Economy of Health in Lebanon [L'économie politique de la santé au Liban], Université américaine de Beyrouth, Consulté sur : https://www.aub.edu.lb/fhs/Documents/publications/Political-Economy-of-Health-in-Conflict_FINAL_ENG.pdf

86 Ministère de l'éducation nationale, Référence no. 13-487, Sur l'intégration des élèves étrangers originaires des pays du Sahel et de la région subsaharienne dans le système éducatif marocain, Rabat, 09 octobre 2017.

87 MOR_1

88 MOR_1, MOR_3

89 FRA (2021).

90 Ibid.

91 Wheeler, J. and Theocharidou, V. (2022)

92 Ibid.

93 Taha, S. (2022).

Encadré 2 : L'importance des services de santé mentale pour les ENAS

Les difficultés rencontrées avant et pendant le voyage de migration sont un facteur clé du traumatisme psychosocial des ENAS. Un certain nombre de récits et d'études documentent les problèmes de santé mentale des ENAS et il est prouvé que les ENAS ont un taux plus élevé de problèmes de santé mentale que n'importe quel autre groupe de réfugiés.⁹⁴

Ils sont souvent confrontés à des traumatismes avant, pendant et après la migration, ce qui entraîne des troubles de stress post-traumatique, des dépressions, des insomnies, des troubles de l'alimentation et des abus de substances. Les obstacles structurels tels que les restrictions sur le marché du travail, la détention, le racisme, le logement inadéquat, l'isolement social et les difficultés financières ont également un impact négatif sur leur santé mentale.

La longue durée des procédures d'asile, combinée à l'incertitude des résultats, a un impact psychologique supplémentaire sur les ENAS, leur causant des niveaux importants de stress et d'insécurité.⁹⁵ Ces conditions ont un effet négatif sur la santé mentale déjà fragile des USACS et les expose à des niveaux importants de pression psychologique additionnelle

3.4 Vulnérabilité des ENAS à la violence, à l'exploitation et aux abus

De nombreux rapports font état d'enfants non accompagnés qui subissent divers types de violence et d'abus.⁹⁶ Une étude de l'UNICEF sur la situation des mineurs non accompagnés en Jordanie a révélé qu'en raison de leur situation précaire, les enfants non accompagnés sont fréquemment victimes de violences et d'abus.⁹⁷

Des cas de viols et de violences basées sur le genre sont également signalés, y compris dans les couloirs de migration empruntés par les ENAS. Un rapport⁹⁸ récent de l'ONUDC indique que « les réfugiés et les migrants au Sahel peuvent être victimes d'abus et de violations des droits de l'homme, y compris de la traite des personnes et de la violence sexiste. Pourtant, si la majorité des réfugiés et des migrants interrogés qui ont fait appel à des passeurs sont des hommes adultes, le risque d'exploitation et d'abus au cours du voyage en contrebande semble être plus élevé pour les femmes et les enfants »

94 Rodriguez, I.M. and Dobler, V. (2021).

95 MOR_1 ; JO _5 ; Fundación Márgenes y Vínculos, La promoción del acogimiento familiar de niños, niñas y adolescentes migrantes no acompañados (NNAMNA): Recomendaciones prácticas para profesionales y potenciales familias acogedoras, décembre 2022 ; Taha, S. (2022); Save the children et Hall S. (2023), Wheeler, J. et Theocharidou, V. (2022); UNICEF et Corps médical international (2014), Mental Health Psychosocial and Child Protection for Syrian Adolescents Refugees in Jordan [Santé mentale, protection psychosociale et protection des enfants pour les adolescents syriens réfugiés en Jordanie].

96 JO_4, JO_5, LE_1, LE_2, LE_3 ; Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) (2021), Unaccompanied children outside the child protection system. Case study: Pakistani children in Greece [Les enfants non accompagnés en dehors du système de protection de l'enfance. Étude de cas : Les enfants Pakistanais de Grèce] UNICEF, ONDH et ONDE- Maroc (2019). <https://www.unicef.org/morocco/media/2076/file/Module%204%20les%20enfants%20migrants.pdf>

97 UNICEF (2018), Final Report Comprehensive evaluation of the UNICEF-supported specialized child protection case management response in Jordan 2013-2017 [Évaluation de la gestion spécialisée des cas de protection de l'enfance en Jordanie, soutenue par l'UNICEF 2013-2017]

98 ONUDC Trafic de migrants au Sahel, Évaluation de la menace que représente la criminalité transnationale organisée (TOCTA), 2023 disponible sur https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_som_2023.pdf [consulté le 07 janvier 2023]

En raison des conditions de vie extrêmement difficiles, de nombreux ENAS se tourneraient vers des tactiques de survie telles que la mendicité, le vol, le sexe de survie et des situations impliquant le travail des enfants.⁹⁹ Dans le cas des filles, le mariage des enfants est parfois considéré comme le seul moyen d'améliorer leur situation financière.¹⁰⁰ Dans ce contexte, il est essentiel de se rappeler que le mariage d'enfants peut conduire à la prostitution ou à la traite des enfants.¹⁰¹ Par exemple, des études menées par l'ICMPD en 2015 et par l'ONU DC en 2020 ont fait état de cas de réfugiées syriennes exploitées sexuellement dans le cadre de mariages temporaires.¹⁰²

Encadré 3 : Les ENAS et le travail : entre légalité, exploitation et survie

De nombreux ENAS abandonnent l'école pour subvenir à leurs besoins et à ceux des autres en travaillant. En théorie, la capacité à soutenir leurs familles (alternatives) dans des situations difficiles peut jouer un rôle important dans l'organisation des ENAS.¹⁰³ Cependant, les recherches suggèrent que de nombreux ménages de réfugiés syriens, par exemple, dépendent uniquement des revenus d'un mineur, ce qui fait peser une charge excessive sur leurs épaules.¹⁰⁴ Des cas ont également été signalés de mineurs non accompagnés contraints de quitter l'école par leur famille d'accueil afin de travailler et de subvenir à leurs besoins.¹⁰⁵ En outre, les mineurs non accompagnés sont souvent contraints de travailler illégalement car il leur est difficile d'obtenir un permis de travail en raison de leur statut ambigu, de la complexité des procédures et du refus de leurs employeurs de régulariser leur situation.¹⁰⁶ En conséquence, les ENAS sont vulnérables à l'exploitation par leurs employeurs, travaillant de longues heures pour un salaire faible ou nul, tout en étant exposés à des dangers pour leur santé ou leur sécurité.¹⁰⁷ Dans le camp jordanien de Za'atari, les recherches menées en 2014 ont révélé par exemple que 13,1 % des enfants interrogés travaillaient. Trois enfants sur quatre ont déclaré avoir des problèmes de santé en raison de leur travail, près de 80 % d'entre eux faisant état d'un épuisement extrême et près de 40 % de maladies, de blessures ou d'un mauvais état de santé général.¹⁰⁸

99 HCR (2014), Woman Alone: The fight for survival by Syria's refugee women [Femme seule : La lutte pour la survie des femmes réfugiées de Syrie]; HCR (2011) Action against Sexual and Gender-Based Violence [Action contre la violence sexuelle et fondée sur le genre] : Une stratégie actualisée ; JO_4; JO_5; LE_2; LE_3

100 Un mariage sur trois nouvellement enregistré de Syriens en Jordanie en 2018 impliquait un enfant de moins de 18 ans, ce qui indique que le mariage d'enfants devient un mécanisme d'adaptation plus courant pour les ménages syriens. UNICEF Jordanie (2020), Jordan Country Report on Out-of-School Children. Middle East and North Africa Out-of-School Children Initiative. [Rapport national de la Jordanie sur les enfants non scolarisés, Initiative pour les enfants non scolarisés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord]. Voir aussi HCR (2013), Syrian refugee children in Jordan are vulnerable to neglect, abuse and exploitation [Les réfugiés syriens en Jordanie sont exposés à la négligence, aux abus et à l'exploitation]. Consulté sur <https://news.un.org/ar/story/2013/10/188302>.

101 JO_4; JO_5; LE_2; LE_3

102 Healy, C. (2015), Targeting Vulnerabilities. The Impact of the Syrian War and Refugee Situation on Trafficking in Persons. A study of Syria, Turkey, Lebanon, Jordan and Iraq [[Cibler les vulnérabilités. L'impact de la guerre syrienne et de la situation des réfugiés sur la traite des personnes. Une étude sur la Syrie, la Turquie, le Liban, la Jordanie et l'Iraq], Vienne : ICMPD ; Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2020), Interlinkages between Trafficking in Persons and Marriage [Liens entre la traite des personnes et le mariage], document thématique, Nations unies Vienne

103 Achilli et al. (2017).

104 Ibid.

105 JO_5; LE_3; Taha, S. (2022)

106 Antoniou et al. (2022); FRA (2021); Maysa Baroud et Nour Zeidan (2021), Addressing Challenges Faced by Syrians Working in the Informal Economy (Relever les défis auxquels sont confrontés les Syriens travaillant dans l'économie informelle) : études de cas du Liban et de la Jordanie, consulté sur : https://www.aub.edu.lb/ifi/Documents/publications/policy_briefs/2020-20/20210101_addressing_challenges_faced_by_syrian_refugees_brief.pdf

107 Taha, S. (2022); Achilli et al. (2017) ; FRA (2021).

108 Peter Matz. (2016), Le travail des enfants dans le cadre de la réponse aux réfugiés syriens : Rapport de synthèse

Alors que les lois contre le travail des mineurs en Jordanie, au Liban et au Maroc devraient également protéger les ENAS,¹⁰⁹, une loi sur le travail des enfants est en cours d'élaboration.

En Jordanie, l'âge minimum légal pour travailler est fixé à 16 ans. La législation jordanienne sur le travail comprend des dispositions détaillées sur les différentes formes d'emploi, les conditions de travail et les heures de travail. Pour s'attaquer au problème du travail des enfants de manière globale, la Jordanie a adopté un cadre national sur le travail des enfants en 2011. En raison de l'informalité généralisée, le respect des réglementations relatives à la lutte contre le travail des enfants est particulièrement faible au sein des communautés syriennes.¹¹⁰ Une nouvelle législation concernant les enfants et les mineurs a suivi, accompagnée d'un renforcement de la collaboration interinstitutionnelle sur les questions de travail des enfants, coordonnée par le Conseil national des affaires familiales, et de la création d'une nouvelle unité chargée du travail des enfants au sein du ministère du développement social.¹¹¹

Au Liban, le décret 8987 (2012) interdit d'employer des mineurs de moins de 18 ans à des tâches susceptibles de mettre en péril leur santé, leur sécurité, leur moralité ou d'entraver leur accès à l'éducation. Les enfants de 14 ans sont autorisés à travailler, mais uniquement dans des emplois considérés comme sûrs. Le ministère du travail, chargé de faire respecter les lois contre le travail des enfants, dispose d'une unité chargée du travail des enfants, soutenue par l'Organisation internationale du travail (OIT).¹¹² En 2013, le président libanais a présenté un « plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 » mis à jour en 2017 pour inclure les enfants réfugiés syriens, avec une échéance fixée à 2020 pour l'abolition des pires formes de travail des enfants. Malgré ces efforts, la présence accrue de migrants syriens a augmenté la prévalence du travail des enfants, et l'application des réglementations contre le travail des enfants reste insuffisante.¹¹³ Un groupe de travail technique soutient la mise en œuvre du plan d'action national (PAN) contre le travail des enfants, en définissant de nouveaux objectifs et de nouveaux calendriers. Bien que le gouvernement n'ait pas donné son aval, les parties prenantes poursuivent les programmes de lutte contre le travail des enfants avec un soutien et une coordination limités de la part du gouvernement¹¹⁴.

Le Maroc a pris des mesures importantes en 2018 en introduisant une série de réglementations pour traiter la question du travail des enfants. Ces mesures ont rendu l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans et ont porté à 18 ans l'âge minimum pour exercer un travail « dangereux ». Malgré ces réformes juridiques, un nombre considérable d'enfants au Maroc sont toujours confrontés au défi du travail forcé, y compris la traite des enfants en provenance des pays d'Afrique de l'Ouest, en particulier dans le contexte du travail domestique ou familial.¹¹⁵

109 La Grèce, la Jordanie, le Maroc, le Liban et l'Espagne ont ratifié la convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (n° 182), qui impose aux États de proscrire et d'éradiquer les pires formes de travail des enfants, telles que la prostitution enfantine, l'esclavage, l'utilisation d'enfants dans des activités criminelles et le travail dangereux, ainsi que la convention et la recommandation de 1973 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (convention n° 138 de l'OIT), qui fixent un âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail qui ne doit pas être inférieur à 15 ans.<https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/minimum-age-convention-1973-no-138>, Art. 2

110 Küppers, B. et Ruhmann, A. (2016), Because we struggle to survive [Parce que nous luttons pour survivre]. Child labour among refugees of the Syrian Conflict [Parce que nous luttons pour survivre, Le travail des enfants parmi les réfugiés du conflit syrien], Fédération internationale Terre des Hommes, <https://www.nolostgeneration.org/media/5581/file/Because%20we%20struggle%20to%20survive%20Child%20labour%20among%20refugees%20of%20the%20Syrian%20conflict.pdf>

111 HCR (2021): Le travail des enfants dans le cadre de la réponse aux réfugiés syriens. Rapport de synthèse 2020.

112 Ibid.

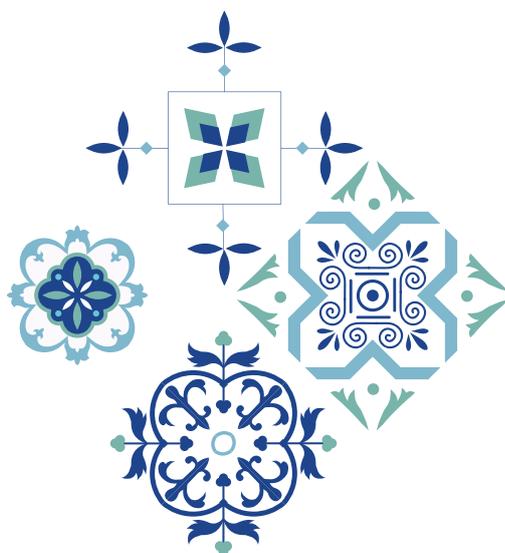
113 Save the Children, 2020, Note d'orientation : Child Labour in Lebanon: The Economic Crisis and the Compounding Impact of the COVID-19 Pandemic [Le travail des enfants au Liban : la crise économique et l'impact aggravant de la pandémie de COVID-19,] <https://lebanon.savethechildren.net/sites/lebanon.savethechildren.net/files/library/Child%20Labour%20Policy%20Brief%20-%20Final%2008042020.pdf>

114 UNHCR (2021)

115 USDOL – Département du travail des États-Unis (2021), 2020 Findings on the Worst Forms of Child Labor : Morocco [Résultats 2020 sur les pires formes de travail des enfants : Maroc]

Dans le contexte du trafic de migrants, les enfants non accompagnés courent un risque accru d'exploitation et de trafic. Les ENAS se tournent souvent vers les passeurs tout au long de leur voyage, et des recherches récentes suggèrent que les passeurs et les trafiquants peuvent dans certains cas appartenir aux mêmes groupes criminels,¹¹⁶ notamment au Maroc.

Lorsque les ENAS n'ont pas les moyens financiers de payer les passeurs, ils acceptent souvent de payer en nature pour les services de trafic, par exemple « par le biais du travail forcé (y compris la servitude domestique), du travail sexuel ou de la criminalité forcée », ce qui les rend plus vulnérables à la traite.¹¹⁷ Dans certains cas en Europe, les ENAS sont persuadés de quitter le système de prise en charge et sont ensuite victimes de la traite, souvent par les mêmes groupes qui les ont amenés en Europe. Le rapport du US TIP pour 2023 souligne qu'à Ceuta et Melilla, les enfants non accompagnés sont particulièrement vulnérables à la traite dans les centres de détention pour immigrés. Les conditions déplorables qui règnent dans les centres d'accueil contribuent à l'utilisation de ces stratégies.¹¹⁸ Dans une étude portant sur les routes migratoires vers l'Europe, Healy confirme que les interactions avec les fournisseurs de services de trafic de migrants jouent un rôle clé dans la détermination de la résilience ou de la vulnérabilité des personnes.¹¹⁹



¹¹⁶ Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) (2020). Mineurs non accompagnés en danger : prévenir la traite des enfants. Bruxelles : EUCPN.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Healy, Claire (2019). *The Strength to Carry On: Resilience and Vulnerability to Trafficking and Other Abuses among People Travelling along Migration Routes to Europe* [« La force de continuer : résilience et vulnérabilité face à la traite des êtres humains et autres abus chez les personnes qui empruntent les routes migratoires vers l'Europe »]. Vienne : ICMPD.

4. Conclusions et recommandations

Garantir des options de prise en charge alternative sûres et de qualité pour tous les ENAS et des mécanismes solides pour contrôler régulièrement leur situation.

La prévention de la séparation des familles et la préservation de l'unité familiale sont des éléments importants d'un système de protection de l'enfance qui peut garantir « qu'un enfant ne sera pas séparé de ses parents ». En effet, tous les enfants, y compris les ENAS, ont le droit « d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec leurs deux parents ».

Comme indiqué ci-dessus, le sens donné aux termes « famille » et « parents » doit être suffisamment large et s'étendre à toute personne détenant un droit de garde, aux principaux responsables légaux ou coutumiers, aux parents nourriciers et aux personnes avec lesquelles l'enfant entretient une relation personnelle forte, ce qui est souvent le cas lorsqu'un enfant est identifié comme séparé et non comme non accompagné. C'est également le cas lorsque des décisions de prise en charge alternative doivent être prises pour des enfants non accompagnés et séparés et lorsque des membres de la famille élargie sont présents dans le pays.

Bien que les options de prise en charge familiale soient toujours préférables aux options institutionnelles pour la vie et le développement de l'enfant, il est recommandé de mettre en place des processus et des mécanismes de suivi réguliers.

Explorer les possibilités de lier les mécanismes de protection formels aux pratiques ou institutions informelles ou traditionnelles ayant une valeur de protection

Cette recherche a créé un ensemble de preuves qui démontrent que, parfois et dans certains pays, les capacités ne sont pas nécessairement à la hauteur du défi d'assurer une protection de qualité à tous les enfants, et encore moins de répondre aux besoins de protection spécifiques des ENAS.

Dans le même temps, la recherche a identifié plusieurs opportunités, notamment dans les mécanismes non étatiques et non formels, mais traditionnels, qui ont été utilisés comme alternative aux mécanismes étatiques, comme c'est le cas au Liban avec la possibilité de désigner des tuteurs par le biais de mécanismes religieux. En outre, des pratiques de placement équivalentes à la prise en charge par la famille existent dans toute la région MENA et pourraient être considérées non pas comme des alternatives potentielles, mais comme des mécanismes et pratiques de protection existants, de nature non formelle, traditionnelle ou religieuse, qui peuvent fonctionner aux côtés de l'État, avec les garanties nécessaires pour préserver la sécurité et le bien-être de tous les enfants.

Investir dans des systèmes et des procédures visant à favoriser à la fois la stabilité et la prévisibilité

Comme indiqué ci-dessus, l'incertitude quant à l'avenir a une forte incidence négative sur les ENAS, ce qui affecte leur bien-être et leur santé mentale en général.

La longueur et le manque général de prévisibilité quant à l'issue de certaines procédures, les changements soudains de politique (restriction du droit de circuler librement, nouvelles conditions d'accès à l'école chaque année) ont tous été signalés comme ayant eu un impact négatif sur les ENAS, et comme jouant un rôle important dans les processus de prise de décision des ENAS eux-mêmes. Dans de nombreux cas, cela s'est traduit par une proportion importante d'ENAS qui ont fui les infrastructures de prise en charge institutionnelle et/ou qui ont cherché des

options pour des mouvements transfrontaliers.

Réduire la durée des procédures dans les affaires concernant les enfants, partager régulièrement des informations sur les procédures juridiques directement avec les ENAS dans une langue et un format qu'ils peuvent comprendre, offrir une représentation et des services juridiques de qualité aux ENAS sont autant d'options à la disposition des autorités gouvernementales.

Veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit un principe traduit dans la pratique.

Les gouvernements devraient veiller à ce que *l'intérêt supérieur de l'enfant* ne reste pas un simple principe à valeur déclaratoire peu appliqué dans la pratique. Son opérationnalisation reste trop souvent confinée aux procédures de détermination du statut de réfugié menées par les organisations internationales en collaboration avec les entités gouvernementales.

Comme le conseille le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, « [l]'évaluation et la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant sont deux étapes à suivre lorsqu'il s'agit de prendre une décision ». L'« évaluation de l'intérêt supérieur » consiste à évaluer et à mettre en balance tous les éléments nécessaires pour prendre une décision dans une situation spécifique pour un enfant ou un groupe d'enfants donné. Elle est réalisée par le décideur et ses collaborateurs - si possible une équipe pluridisciplinaire - et requiert la participation de l'enfant. La « détermination de l'intérêt supérieur » décrit le processus formel assorti de garanties procédurales strictes visant à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant. »

Garantir l'accès aux services essentiels et investir dans les services de santé mentale pour les ENAS.

Alors que le manque de services de santé mentale est largement répandu dans le monde, les coûts de l'absence d'investissement dans la fourniture de services de santé mentale ne sont pas encore connus. Toutefois, de plus en plus d'éléments indiquent qu'il est bénéfique d'investir dans la santé mentale, en particulier pour les jeunes vulnérables.

Les rapports décrivent des niveaux inquiétants d'ENAS souffrant de graves problèmes de santé mentale, notamment en raison des dangers et de la violence auxquels ils ont pu être confrontés au cours de leur voyage. Cela nécessite des actions telles que des investissements pour rendre les services de santé mentale plus accessibles, ainsi que la formation de professionnels de la santé mentale pour répondre aux besoins de santé mentale de cette catégorie spécifique d'enfants étrangers.

Mettre fin immédiatement au sans-abrisme des ENAS

Les enfants non accompagnés et séparés ne devraient pas être sans abri. La rue n'est pas un endroit où les enfants peuvent grandir, et les enfants de la rue sont exposés à des risques dans des situations d'extrême vulnérabilité. Des exemples positifs et des pratiques prometteuses ont été développés, en particulier dans les 5 pays soumis à notre examen.

Il est donc recommandé d'investir dans des initiatives similaires à celle développée par la Grèce pour lutter contre le sans-abrisme des enfants non accompagnés, dont l'impact a été reconnu par le Parlement européen qui a félicité le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés d'avoir accéléré l'identification, l'enregistrement et la protection d'urgence des ENAS vivant dans des conditions précaires.

Annexe 1 : Synthèse des solutions juridiques et institutionnelles pour la protection des enfants non accompagnés en Jordanie, au Liban, au Maroc, en Grèce et en Espagne

La **Jordanie** a mis en œuvre diverses mesures juridiques, notamment la loi spéciale sur les mineurs et la loi jordanienne sur les mineurs, visant à prendre en compte la nature de l'enfance et à fournir des procédures pour la représentation des enfants. Une évolution plus récente de la législation permet aux enfants ou à leurs représentants d'engager des procédures judiciaires devant les tribunaux nationaux pour contester les cas de violation des droits.¹²⁰

La Jordanie se distingue dans la région par la mise en place d'un groupe de travail dédié à la protection des enfants non accompagnés et séparés. Ce groupe de travail a été créé en 2013 pour définir les rôles et les responsabilités des différents organes gouvernementaux, notamment le ministère de la justice, le ministère du développement social et le département de la protection de la famille, ainsi que les organisations internationales HCR et UNICEF. Un autre volet de l'initiative concerne la collaboration avec les organisations non gouvernementales qui offrent des services de gestion de cas aux enfants et aux familles¹²¹. Une série de normes ont été établies, parmi lesquelles les procédures opérationnelles standard pour la réponse d'urgence aux enfants non accompagnés et séparés en Jordanie,¹²² le manuel de terrain sur les ENAS et la boîte à outils sur les ENAS.¹²³

En 2015, le **Maroc** a établi sa *Politique publique intégrée pour la Protection de l'enfance 2015-2025*, avec l'assistance technique de l'UNICEF. Cette politique définit des plans pour la création d'un mécanisme intégré de protection de l'enfance, conformément aux normes nationales et internationales. La responsabilité de l'exécution de cette politique incombe au ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille. La politique prévoit notamment des dispositions pour les ENAS et établit un système décentralisé de protection de l'enfance afin de garantir l'identification systématique, la gestion des cas et le suivi des enfants victimes de violence ou en danger.¹²⁴

Le **Liban** a mis en place, par le biais de la loi n° 422/2002, des mécanismes de protection des enfants qui mettent l'accent sur les droits des mineurs aux prises avec la justice ou en danger.

¹²⁰ Achilli et al. (2017).

¹²¹ AlMakhamreh, S., and Hutchinson, A. J. (2018).

¹²² Le sous-groupe de travail jordanien sur la protection de l'enfance en charge des ENAS (2104). Standard Operating Procedures for Emergency Response to Unaccompanied and Separated Children in Jordan [Procédures opérationnelles standard pour la réponse d'urgence aux enfants non accompagnés et séparés en Jordanie].

¹²³ Achilli et al. (2017).

¹²⁴ UNICEF, 2023. Maroc UNICEF Rapport annuel 2022 pour le pays. <https://www.unicef.org/media/136221/file/Morocco-2022-COAR.pdf>

« Les enfants au Liban sont protégés par une loi globale de 2002. Malheureusement, il n'existe pas vraiment de dispositions spécifiques pour les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille. C'est la raison pour laquelle la loi reste imparfaite, parce qu'elle n'est pas en mesure de répondre aux différents besoins des enfants, en particulier des enfants ayant des cas particuliers, des statuts juridiques différents et des enfants de nationalités différentes. À l'heure actuelle, je peux affirmer en toute confiance qu'au milieu de la crise que traverse le Liban, absolument rien ne fonctionne pour protéger ces jeunes filles, à l'exception de l'espace humanitaire et des ONG. » (LE_3)

La loi est renforcée par les procédures opérationnelles standard pour la protection des mineurs au Liban - un ensemble de lignes directrices pour tous les professionnels engagés dans la protection de l'enfance au Liban. Bien que la loi concerne principalement la justice des mineurs, elle est généralement considérée comme complète dans la sauvegarde des droits des enfants, indépendamment de leur sexe, de leur nationalité, de leur statut juridique ou d'autres circonstances. Cependant, elle ne répond pas aux besoins uniques et croisés de certains groupes d'enfants, tels que les ENAS.¹²⁵

La **Grèce** a récemment renforcé son cadre juridique et politique afin de mieux protéger les ENAS. Ces améliorations impliquent la création de nouveaux centres d'hébergement et de services sociaux, ainsi que la désignation de tuteurs légaux pour les ENAS, et l'abolition légale de la « garde protectrice ».¹²⁶ Les éléments clés de cette initiative comprennent une stratégie nationale pour la protection des mineurs non accompagnés¹²⁷, la politique « aucun enfant seul »¹²⁸, et la loi de 2022 sur la tutelle¹²⁹. Pour superviser et coordonner ces efforts, la Grèce a créé le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés (SSPUM) en mars 2020¹³⁰. Selon un rapport récent du Parlement européen, le SSPUM a accéléré l'identification, l'enregistrement et la protection d'urgence des mineurs non accompagnés vivant dans des conditions précaires. En outre, il a facilité le transfert des mineurs non accompagnés des îles grecques vers le continent et a aidé les enfants non accompagnés à accéder à l'éducation et à la formation professionnelle, entre autres services vitaux.¹³¹

En **Espagne**, la protection des ENAS se distingue par une structure décentralisée. Elle comprend la désignation de tuteurs et la mise en place de systèmes de soutien, qui relèvent tous de la responsabilité de la communauté autonome concernée.¹³² Notamment, aucune distinction n'est faite entre les ressortissants espagnols et étrangers lorsqu'il s'agit de placer ou d'héberger des enfants abandonnés sous tutelle.¹³³ Afin d'assurer une coordination efficace entre les différentes institutions et autorités qui s'occupent des ENAS, un accord a été conclu et signé en juillet 2014, connu sous le nom de Protocole cadre pour les mineurs étrangers non accompagnés¹³⁴, qui forme la base de l'harmonisation et de la coordination des efforts et des questions liées aux ENAS entre les différentes institutions et autorités qui s'occupent des questions liées aux ENAS.¹³⁵

125 LE_1, LE_2, LE_3, LE_4, LE_5, LE_6, LE_9.

126 Wheeler, Joanna et Theodoridou, Vassiliki: Integration of Unaccompanied Children in Greece: Opportunities, Challenges and Recommendations [Opportunités, défis et recommandations], METAdrasi, Athènes, 2022

127 élaboré en octobre 2020 et publié en janvier 2022

128 lancé en novembre 2019

129 Loi 4554/2018 : l'entrée en vigueur de la loi a été reportée à plusieurs reprises, jusqu'en 2022 où elle est finalement entrée en application

130 <https://migration.gov.gr/en/grammateies/eidiki-grammateia-prostasias-asynodeyton-anilikon/>

131 Service de recherche du Parlement européen (2022) ; voir aussi République hellénique, ministère des migrations et de l'asile, secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés : Rapport annuel 2022.

132 Eurochild et UNICEF : Policy and Legal review for children in alternative care and unaccompanied and separated children from Ukraine arriving in: Spain [Révision de la politique et de la législation concernant les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement et les enfants non accompagnés et séparés d'Ukraine arrivant en Espagne], 2022 ; Puyo et al. (2021)

133 Puyo et al. (2021)

134 signé par les ministres de l'emploi et de la sécurité sociale, de la justice, de la santé, des services sociaux et de l'égalité, le bureau du procureur général, le secrétaire d'État à la sécurité et le sous-secrétaire du ministère des affaires étrangères et de la coopération.

135 Réseau européen des Migrations : Rapport de synthèse : politiques, pratiques et données sur les mineurs non accompagnés dans les pays membres et en Norvège, mai 2015

Annexe 2: Bibliographie

Achilli, L., H. Leach, M. Matarazzo, M. Tondo, A. Cauchi et T. Karanika (2017), Être seuls : les défis de la protection des enfants non accompagnés et séparés en Jordanie, au Liban et en Grèce". Rapport de plateforme de migration mixte, INTERSOS, Centre des politiques. <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/48126>

Base de données sur l'asile (AIDA) et Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) : Rapport national, Représentation légale des enfants non accompagnés, Grèce, dernière mise à jour : 30.5.2022, <https://asylumineurope.org/reports/country/greece/asylum-procedure/guarantees-vulnerable-groups/legal-representation-unaccompanied-children/>

Base de données sur l'asile (AIDA) et Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE) : Rapport national, Représentation légale des enfants non accompagnés, Espagne, dernière mise à jour : 22.5.2023, <https://asylumineurope.org/reports/country/spain/asylum-procedure/guarantees-vulnerable-groups/legal-representation-unaccompanied-children/>

AlMakhamreh, S., and Hutchinson, A. J. (2018), Unaccompanied and separated Syrian refugee children: Case study of a new feature for social work practice in Jordan [Enfants réfugiés syriens non accompagnés et séparés : Étude de cas d'une nouvelle caractéristique pour la pratique du travail social en Jordanie]. *Refugee Survey Quarterly*, 37(3), 353-377.

Antoniou, T., Katsigianni, C., Flaris, P. et Mastrogianni D: Étude sur les enfants sans abri et non accompagnés en Grèce, octobre 2022, Université Panteion des sciences sociales et politiques

Appadurai, A. (2004), The capacity to aspire: Culture and the terms of recognition. [La capacité d'aspirer : la culture et les conditions de reconnaissance.] Dans *Culture and public action*, ed. V. Rao and M. Walton, 59–84. Stanford: Stanford University Press.

Baroud, M. and Zeidan, N. (2021), Addressing Challenges Faced by Syrians Working in the Informal Economy: Case Studies from Lebanon and Jordan [Relever les défis auxquels sont confrontés les Syriens travaillant dans l'économie informelle],

https://www.aub.edu.lb/ifi/Documents/publications/policy_briefs/2020-20/20210101_addressing_challenges_faced_by_syrian_refugees_brief.pdf

Belloni, M. (2019), Family project or individual choice? Exploring agency in young Eritreans' migration, *Journal of Ethnic and Migration Studies* [Projet familial ou choix individuel ? Explorer l'agence dans la migration des jeunes Érythréens], DOI:10.1080/1369183X.2019.1584698

Ben Brahim, N. (2023) PERCEPTIONS Note d'orientation : Unaccompanied and separated children on the move. Perceptions of Europe, challenges and potential promising practices, [Les enfants non accompagnés et séparés en mouvement. Perceptions de l'Europe, défis et pratiques prometteuses potentielles] [PERCEPTIONS-Policy-Brief-33EN-10pdf](#)

Chase, E., Otto L., Belloni, M., Lems, A. et Wernesjö, U.(2020), Methodological innovations, reflections and dilemmas: the hidden sides of research with migrant young people classified as unaccompanied minors [Innovations méthodologiques, réflexions et dilemmes : les faces cachées de la recherche avec les jeunes migrants classés comme mineurs non accompagnés], *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46:2, 457-473. DOI: [10.1080/1369183X.2019.1584705](https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1584705)

Chandler, H., Boothby, N., McNatt, Z., Berrigan, M., Zebib, L., Freels, P.E., Alshannaq, H., Majdalani, N., Mahmoud, A., Majd, E. (2020), Causes of family separation and barriers to reunification: Syrian refugees in Jordan [Causes de la séparation familiale et obstacles à la réunification : Les réfugiés syriens en Jordanie], *Journal of Refugee Studies*, Volume 33, n°2, juin 2020, Pages 371–389, <https://doi.org/10.1093/jrs/feaa033>

Comité des droits de l'enfant [Date de réception : 29 août 2019] Sixième rapport périodique présenté par la Jordanie au titre de l'article 44 de la Convention, attendu en 2019, consulté sur : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2FC%2FJOR%2F6&Lang=en

Cone, D. (2020), Seeking Asylum in Greece. Women and Unaccompanied Children Struggle to Survive [Chercher asile en Grèce : Les femmes et les enfants non accompagnés luttent pour survivre]. *Refugees International*, 27.

Service danois de l'immigration (2017), Situation of Unaccompanied Minors, Report based on interviews in Morocco [Situation des mineurs non accompagnés d'après des interviews menés au Maroc], du 09 au 18 octobre 2016.21 mars 2017, 2/2017, <https://us.dk/publikationer/2017/marts/morocco-situation-of-unaccompanied-minors/>

Durable Solutions Platform, Danish Refugee Council and Jordan River Foundation [Plateforme des solutions durables, Conseil danois pour les réfugiés et Jordan River Foundation] (2020), Youth aspirations versus reality in Jordan: Assessing youth's pathways towards empowerment and self-reliance in Jordan [Aspirations des jeunes contre réalité en Jordanie : évaluation des parcours des jeunes vers l'autonomisation et l'autosuffisance en Jordanie], <https://reliefweb.int/report/jordan/youth-aspirations-versus-reality-jordan-assessing-youths-pathways-towards-empowerment-and-self-reliance-jordan>

Escarbajal, A., Martínez Fuertes, R. y Caballero, C. M. (2023), Estudio sobre la situación y percepción de menores extranjeros no acompañados (MENAS) en la Región de Murcia (España): Factores clave para su inclusión. *Revista Iberoamericana de Evaluación Educativa*, 16(1), 47-65. . <https://doi.org/10.15366/riee2023161003>

Eurochild et Fonds international d'urgence pour les enfants des Nations unies (2022), Policy and Legal review for children in alternative care and unaccompanied and separated children from Ukraine arriving in: Spain [Examen des politiques et des lois applicables aux enfants bénéficiant d'une protection de remplacement et aux enfants non accompagnés et séparés originaires d'Ukraine arrivant en Espagne], 2022, <https://eurochild.org/uploads/2022/05/Spain-ES-country-profile-for-Alt-Care-and-UASC-for-Ukrainian-children-1.pdf>

Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) (2019) EASO Practical guide on the best interests of the child in asylum procedure [Guide pratique de l'EASO sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans la procédure d'asile], <https://euaa.europa.eu/sites/default/files/publications/Practical-Guide-Best-Interests-Child-EN.pdf>

Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) (2021) Country of Origin Information Report Syria: Situation of returnees from abroad [Rapport d'information sur les pays d'origine Syrie : Situation des personnes renvoyées de l'étranger], juin 2021, <https://reliefweb.int/report/syrian-arab-republic/easo-coi-report-syria-situation-returnees-abroad>

Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'homme (2019), Rapport sur l'affaire D.D. c. Espagne : Automatic expulsions of minors at the Spanish- Moroccan land border violate children's rights [Les expulsions automatiques de mineurs à la frontière terrestre entre l'Espagne et le Maroc violent les droits de l'enfant], avril 2019 https://www.ecchr.eu/fileadmin/Fallbeschreibungen/ECCHR_Case_Report_DD_v_Spain_CRC_042019.pdf

Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) (2020). Mineurs non accompagnés en danger : prévenir la traite des enfants. Bruxelles : REPC.

Service de recherche du Parlement européen (2022), Point sur les enfants migrants non accompagnés, avril 2022, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/729356/EPRS_BRI\(2022\)729356_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2022/729356/EPRS_BRI(2022)729356_EN.pdf)

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne- FRA. (2015), Guardianship systems for children deprived of parental care in the European Union [Systèmes de tutelle pour les enfants privés de soins parentaux dans l'Union européenne], <https://fra.europa.eu/en/publication/2015/guardianship-systems-children-deprived-parental-care-european-union>

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne- (FRA) (2021), Unaccompanied children outside the child protection system. Case study: Pakistani children in Greece [Les enfants non accompagnés en dehors du système de protection de l'enfance. Étude de cas : Les enfants Pakistanais de Grèce], <https://fra.europa.eu/en/publication/2021/unaccompanied-children-greece>

Réseau européen des Migrations (mai 2015) Rapport de synthèse : politiques, pratiques et données sur les mineurs non accompagnés dans les pays membres et en Norvège

Fanjul G., Gálvaez I. et Zuppiroli J. (2021), Crecer Sin Papeles En España, Save the Children España, https://porcausa.org/wp-content/uploads/2021/02/Infancia_sin_papeles_en_Espana.pdf:

Fernández-Simo, D., Carrera-Fernández, M., Cid-Fernández, X. et Correia Campos, E. (2022), Effective strategies for socio-educational intervention during the process of transition to adult life of unaccompanied minors from Africa [Stratégies efficaces d'intervention socio-éducative pendant le processus de transition vers la vie adulte des mineurs non accompagnés originaires d'Afrique], recherche sociale axée sur l'enfant et la famille publiée par John Wiley & Sons Ltd

Fiscalía General del Estado, Memoria elevada al Gobierno de S.M., consulté le 31.7.2023 sur : https://www.fiscales/memorias/memoria2022/FISCALIA_SITE/index.html

Francia, G., Adrián Neubauer, et Edling S. (2021), Unaccompanied Migrant Children's Rights: A Prerequisite for the 2030 Agenda's Sustainable Development Goals in Spain and Sweden [Droits des enfants migrants non accompagnés : Une condition préalable pour les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030], Social Sciences 10 : 185, <https://doi.org/10.3390/socsci10060185>

Fthilat, M.(2017), Foster families. Children who sought refuge in Jordan on their own [Familles d'accueil : Les enfants qui ont cherché refuge en Jordanie par leurs propres moyens], Alarabi Aljadeed, <https://rbgy/s5n7f>

Fouad M. F., Diab, J. L., Coutts AP, et al (2021), The Political Economy of Health in Lebanon [L'économie politique de la santé au Liban], Université américaine de Beyrouth, Consulté sur : https://www.aub.edu.lb/fhs/Documents/publications/Political-Economy-of-Health-in-Conflict_FINAL_ENG.pdf

Fundación Márgenes y Vínculos (2022), La promoción del acogimiento familiar de niños, niñas y adolescentes migrantes no acompañados (NNAMNA): Recomendaciones prácticas para profesionales y potenciales familias acogedoras, décembre 2022 ; <https://fmyves/wp-content/uploads/2023/02/Guia-Acogimiento-Castellano.pdf>

Gale, C. (2021), The National Child Protection System and Alternative Child Care in Lebanon [Le système national de protection de l'enfance et la prise en charge alternative des enfants au Liban], SOS Village d'enfants, <https://www.sos-childrensvillages.org/getmedia/20370ba2-3437-44d6-9611-8457ff222c3e/Lebanon-Final-Report-Child-Protection-System.pdf>

Gazzotti, L. (2023), Unaccompanied and separated children: patterns of child migration are changing at the southern Spanish border [Enfants non accompagnés et séparés : les schémas de migration des enfants évoluent à la frontière sud de l'Espagne], Statewatch, 13 février 2023, <https://www.statewatch.org/analyses/2023/unaccompanied-and-separated-children-patterns-of-child-migration-are-changing-at-the-southern-spanish-border/>

Giannopoulou C., et Gill, N. (2019), Asylum Procedures in Greece: The Case of Unaccompanied Asylum Seeking Minors [Procédures d'asile en Grèce : le cas des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile], 2019, p.115, IN : N. Gill et A. Good (eds.), Asylum Determination in Europe [Décision en matière d'asile en Europe], Palgrave Socio-Legal Studies, <https://doi.org/10.1007/978-3-319-94749-5>

Gkioka, M., et Biswas, D. (2017), Children on the run: Experiences of unaccompanied minors leaving shelters in Greece [Enfants en fuite : expériences des mineurs non accompagnés quittant les centres d'hébergement en Grèce], https://www.academia.edu/35879190/CHILDREN_ON_THE_RUN_Experiences_of_unaccompanied_minors_leaving_shelters_in_Greece Faros

Harper, A. (2008), Iraq's refugees: Ignored and unwanted. [Les réfugiés d'Irak : ignorés et indésirables]. Revue internationale de la Croix-Rouge. Volume 90, n° 869, mars 2008

Gornik, B., Sedmak, M., et Sauer, B. (2017), Introduction: Unaccompanied minor migrants in Europe: between compassion and repression. In Unaccompanied Children in European Migration and Asylum Practices [Les migrants mineurs non accompagnés en Europe : entre compassion et répression. Dans Les enfants non accompagnés dans les pratiques européennes de migration et d'asile] (pp. 1-15). Routledge.

Healy, C. (2015), Targeting Vulnerabilities. The Impact of the Syrian War and Refugee Situation on Trafficking in Persons. A study of Syria, Turkey, Lebanon, Jordan and Iraq [[Cibler les vulnérabilités. L'impact de la guerre syrienne et de la situation des réfugiés sur la traite des personnes. Une étude sur la Syrie, la Turquie, le Liban, la Jordanie et l'Iraq], Vienne : ICMPD

Healy, C. (2019), The Strength to Carry On: Resilience and Vulnerability to Trafficking and Other Abuses among People Travelling along Migration Routes to Europe [« La force de continuer : résilience et vulnérabilité face à la traite des êtres humains et autres abus chez les personnes qui empruntent les routes migratoires vers l'Europe »], Vienne : ICMPD

République hellénique, ministère des migrations et de l'asile, secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés : Rapport annuel 2022

République hellénique, ministère des migrations et de l'asile, secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés, mise à jour de la situation : Les mineurs non accompagnés de Grèce, 1er mars 2023

Human Rights Watch (2014), Abused and expelled. Ill-treatment of Sub-Saharan African Migrants in Morocco [Abusés et expulsés. Le mauvais traitement des migrants d'Afrique subsaharienne au Maroc], 10 février 2014, <https://www.hrw.org/report/2014/02/10/abused-and-expelled/ill-treatment-sub-saharan-african-migrants-morocco>

Human Rights Watch (2007), Unwelcome Responsibilities. Spain's Failure to Protect the Rights of Unaccompanied Migrant Children in the Canary Islands [Des responsabilités fâcheuses. L'échec de l'Espagne à protéger les droits des enfants migrants non accompagnés dans les îles Canaries], <https://www.hrw.org/report/2007/07/26/unwelcome-responsibilities/spains-failure-protect-rights-unaccompanied-migrant>

Human Rights Watch (2016), Education for Syrian Refugee Children [L'éducation pour les enfants réfugiés syriens], <https://www.nolostgeneration.org/media/4881/file/Education%20for%20Syrian%20refugee%20children.pdf>;

Human Rights Watch (2016), Growing Up Without an Education: Barriers to Education for Syrian Refugee Children in Lebanon [Grandir sans éducation : Barrières à l'éducation pour les enfants réfugiés syriens au Liban], https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/lebanon0716web_1.pdf

Comité permanent interinstitutionnel, . Manuel pratique pour les enfants non accompagnés et séparés, Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire, 2017 https://alliancecpha.org/sites/default/files/technical/attachments/handbook-web-2017-0322_3.pdf

Alliance internationale de données pour les enfants en mouvement, (2023), De meilleures données pour faire respecter les droits : Un partenariat pour protéger les enfants migrants et déplacés. Rapport annuel de l'Alliance internationale de données pour les enfants en mouvement, Janvier 2023.

Kheshen, N. (2022), Lebanon's Refugee and Asylum Legal Framework [Le cadre juridique libanais relatif aux réfugiés et à l'asile], L'institut Tahrir pour la politique au Moyen-Orient, <https://timep.org/2022/12/08/lebanons-refugee-and-asylum-legal-framework/#:-:text=But%20by%202015%2C%20when%20the,Lebanon%20before%20January%201%2C%202015.>

Kourachanis, N. (2021), Housing and Social Policies for Unaccompanied Refugee Minors in Greece [Politiques sociales et de logement pour les mineurs réfugiés non accompagnés en Grèce], Dans : Journal of Immigrant & Refugee Studies 19(3):1-15, janvier 2021

Küppers, B. et Ruhmann, A. (2016), Because we struggle to survive. Child labour among refugees of the Syrian Conflict [Parce que nous luttons pour survivre, Le travail des enfant parmi les réfugiés du conflit syrien], Fédération internationale Terre des Hommes, <https://www.nolostgeneration.org/media/5581/file/Because%20we%20struggle%20to%20survive:%20Child%20labour%20among%20refugees%20of%20the%20Syrian%20conflict.pdf>

Lelliott, J (2022), Unaccompanied Children in Limbo: The Causes and Consequences of Uncertain Legal Status [Les enfants non accompagnés dans les limbes : les causes et les conséquences d'un statut juridique incertain], International Journal of Refugee Law, Volume 34, n°1, mars 2022, Pages 1–30, <https://doi.org/10.1093/ijrl/eeac024>

Lems, A.; Oester K. and Strasser S. (2020), Children of the crisis: ethnographic perspectives on unaccompanied refugee youth in and en route to Europe [Les enfants de la crise : perspectives ethnographiques sur les jeunes réfugiés non accompagnés en Europe et en route vers l'Europe], Journal of Ethnic and Migration Studies, 46:2, 315-335, DOI: 10.1080/1369183X.2019.1584697

Mayring, P. (2002), Einführung in die Qualitative Sozialforschung, Weinheim und Basel: Beltz Verlag

Meloni, F. (2020), The limits of freedom: Migration as a space of freedom and loneliness among Afghan unaccompanied migrant youth [Les limites de la liberté : la migration comme espace de liberté et de solitude chez les jeunes migrants afghans non accompagnés]. Journal of Ethnic and Migration Studies, 46 (2)

Ministère de l'Éducation nationale, Référence n°. 13-487, On the Integration of Foreign Pupils Originating from the Countries of the Sahel and Sub-Sahara in the Moroccan Educational System [Sur l'intégration des élèves étrangers originaires des pays du Sahel et du Sub-Sahara dans le système éducatif marocain], Rabat, 09 octobre 2017

Müller, L., Rudolf F., Büter, K. P., Rosner, R. et al (2019), Mental health and associated stress factors in accompanied and unaccompanied refugee minors resettled in Germany: a cross-sectional study [Santé mentale et facteurs de stress associés chez les mineurs réfugiés accompagnés et non accompagnés réinstallés en Allemagne : une étude transversale]. Child Adolescent Psychiatry Mental Health 13, 8 (2019), <https://doi.org/10.1186/s13034-019-0268-1>

Peter Matz. (2016). Child labor within the Syrian refugee response: [Le travail des enfants dans le cadre de la réponse aux réfugiés syriens Rapport de synthèse :]

Oldroyd, J. C., Kabir, A., Dzakpasu, F. Q., Mahmud, H., Rana, J., & Islam, R. M. (2022). The experiences of children and adolescents undergoing forced separation from their parents during migration: A systematic review [Les expériences des enfants et des adolescents subissant une séparation forcée de leurs parents pendant la migration : une revue

systématique]. *Health & Social Care in the Community*, 30(3), 888-898.

Osseiran, H. (2012), Action against child labour in Lebanon: A mapping of policy and normative initiatives [Lutte contre le travail des enfants au Liban : recensement des initiatives politiques et normatives] Bureau régional de l'OIT pour les États arabes, Consulté sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---arabstates/---ro-beirut/documents/genericdocument/wcms_210577.pdf

Polster, C. (2020), L'inclusion des migrantes mineures dans le système scolaire marocain – La longue marche vers l'application du droit à l'éducation, Heinrich-Böll-Stiftung, Rabat-Maroc. <https://maboell.org/fr/2020/05/11/inclusion-des-migrantes-mineures-dans-le-systeme-scolaire-marocain-la-longue-marche>

Puyo, A., Bravo, A., Ortigosa, E., Rojas, A., Barandiarán, K., Maroño, A. (2021), La acogida de menores migrantes en España. Marco Normativo, Sistema Administrativo y Formatos de Acogida. Fundación por Causa and F.A.B. – Family Based Care for Children in Migration [La prise en charge familiale des enfants issus de la migration]

Rishmawi, M. (2015), The League of Arab States: Human Rights Standards and Mechanisms – Toward further civil society engagement: a manual for practitioners [Normes et mécanismes des droits de l'homme - Vers un engagement plus poussé de la société civile : un manuel pour les praticiens], Open Society Foundations et l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme , p.83. Voir aussi Deutsches Institut für Menschenrechte, 2017, ABC of Human Rights for Development Cooperation: The Arab Human Rights System, [L'ABC des droits de l'homme pour la coopération au développement : Le système arabe des droits de l'homme, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)]

Rodriguez, I.M. et Dobler, V. (2021), Survivors of Hell: Resilience Amongst Unaccompanied Minor Refugees and Implications for Treatment [Les rescapés de l'enfer : La résilience chez les réfugiés mineurs non accompagnés et les implications pour le traitement - une analyse narrative] , *Journal of Child & Adolescent Trauma* (2021) 14:559–569

Sarantou, E. and Theodoropoulou, A. (2019), Children cast adrift. The exclusion and exploitation of unaccompanied minors [Des enfants à la dérive. L'exclusion et l'exploitation des mineurs non accompagnés]. Rapport national : Grèce, Rosa Luxemburg Stiftung, Bureau Grèce, novembre 2019

Save the Children, (2015), Prise en charge dans les situations d'urgence - Liban - novembre 2014-mai 2015, <https://www.nolostgeneration.org/reports/alternative-care-emergencies-lebanon-november-2014-may-2015>

Save the children et Samuel Hall (2023), Girls on the move [les filles en mouvement]. Una investigación sobre las niñas y jóvenes migrantes africanas hacia España e Italia.

Save the Children (2020), Note d'orientation : Child Labour in Lebanon: The Economic Crisis and the Compounding Impact of the COVID-19 Pandemic [Le travail des enfants au Liban : la crise économique et l'impact aggravant de la pandémie de COVID-19,] <https://lebanon.savethechildren.net/sites/lebanon.savethechildren.net/files/library/Child%20Labour%20Policy%20Brief%20-%20Final%2008042020.pdf>

Separated Children in Europe Programme [Programme pour les enfants séparés en Europe] (SCEP) (2009). Déclaration de bonne pratique. 4^{ème} édition révisée. Disponible sur : <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/statement-good-practice-4th-edition/> consulté le 06.01.2024.

Strasser, S. et Tibet, E.E. (2020), The border event in the everyday: hope and constraints in the lives of young unaccompanied asylum seekers in Turkey [L'événement frontalier dans le quotidien : espoir et contraintes dans la vie des jeunes demandeurs d'asile non accompagnés en Turquie], *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46:2, 354-371. DOI: [10.1080/1369183X.2019.1584699](https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1584699)

Spenger, D., & Kordel, S. (2022, im Erscheinen), Agency in der Flucht- und Flüchtlingsforschung. In M. Berlinghoff, B. Glorius, O. Kleist & T. Scharer (Hrsg.), Flucht- und Flüchtlingsforschung. Handbuch für Wissenschaft und Studium. Baden-Baden: Nomos.

Taha, S. (2022), The Challenges that are facing unaccompanied refugee children in alternative care arrangements in Jordan [Les défis auxquels sont confrontés les enfants réfugiés non accompagnés dans le cadre d'une prise en charge alternative en Jordanie]. Mémoire de master, Université de Jordanie.

Sous-groupe de travail sur la protection de l'enfance, Jordanie ENAS (2014) Standard Operating Procedures for Emergency Response to Unaccompanied and Separated Children in Jordan [Procédures opérationnelles standard pour la réponse d'urgence aux enfants non accompagnés et séparés en Jordanie]

Gouvernement du Liban et Nations unies (2022), Lebanon Crisis Response Plan 2022-2023 [Plan libanais de gestion de crise 2022-2023], <https://lebanon.un.org/en/172232-2022-lebanon-crisis-response-plan-lcrp>

Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CDE), Observation générale n°6 (2005) : Traitement des enfants non accompagnés et séparés en dehors de leur pays d'origine, 1er septembre 2005 CRC/GC/2005/ <https://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/GC6.pdf>

Comité des droits de l'enfant des Nations unies, Observation générale n°6 No6, par. 79-80, cit. dans : Human Rights Watch (2007) Unwelcome Responsibilities. Spain's Failure to Protect the Rights of Unaccompanied Migrant Children in the Canary Islands [Des responsabilités fâcheuses. L'échec de l'Espagne à protéger les droits des enfants migrants non accompagnés dans les îles Canaries], consulté le : <https://www.hrw.org/report/2007/07/26/unwelcome-responsibilities/spains-failure-protect-rights-unaccompanied-migrant>

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, l'Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit considéré comme une considération primordiale (art. 3, par. 1), https://www2.ohchr.org/English/bodies/crc/docs/GC/CRC_C_GC_14_ENG.pdf

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2011) Action contre la violence sexuelle et sexiste : Une stratégie actualisée <https://www.unhcr.org/media/unhcr-action-against-sexual-and-gender-based-violence-updated-strategy>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2021) Best interest procedure guidelines: Assessing and determining the best interests of the child [Lignes directrices relatives à la procédure de l'intérêt supérieur : évaluer et déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant], disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/5c18d7254.html>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2021), Le travail des enfants dans le cadre de la réponse aux réfugiés syriens. Rapport de synthèse 2020.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et International Rescue Committee (2011), Field Handbook for the Implementation of UNHCR Best Interest Determination Guidelines [Manuel de terrain pour la mise en œuvre des lignes directrices du HCR sur la détermination de l'intérêt supérieur], <https://www.unhcr.org/media/field-handbook-implementation-unhcr-bid-guidelines>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et International Rescue Committee (2012), Lignes directrices relatives à l'apatridie N°4: Ensuring Every Child's Right to Acquire a Nationality through Articles 1-4 of the 1961 Convention on the Reduction of Statelessness [Garantir le droit de chaque enfant d'acquérir une nationalité grâce aux articles 1 à 4 de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie], 21 décembre 2012, <https://www.onlinelibrary.iihl.org/wp-content/uploads/2020/05/2012-U1-3.pdf>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2014), Woman Alone: The fight for survival by Syria's refugee women [Femme seule : La lutte pour la survie des femmes réfugiées en Syrie], 2 juillet 2014, disponible sur : <https://www.refworld.org/docid/53be84aa4.html>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2014), Protection des enfants réfugiés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, <https://www.refworld.org/docid/54589a6a4.html> ;

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Fonds international des Nations unies pour l'enfance et Programme alimentaire mondial (2016), Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon 2016 [Évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens au Liban] 2016, 16 décembre 2016, <https://www.wfp.org/publications/lebanon-vulnerability-assessment-syrian-refugees-december-2016>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2020) Fiche d'information Maroc, 20 septembre 2020, <https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Morocco%20Factsheet%20September%202020%20ENG.pdf>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2023), Jordanie : Gender & Age Situation Map as of 31 March 23 [Carte de la situation en matière de genre et d'âge au 31 mars 23], disponible sur <https://reliefweb.int/map/jordan/jordan-gender-age-situation-map-31-march-2023>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2023), Fiche d'information : Liban, juillet 2023, <https://www.unhcr.org/lb/wp-content/uploads/sites/16/2023/07/UNHCR-Lebanon-FactSheet-Q2-2023.pdf>

Fonds international d'urgence pour les enfants des Nations Unies (2018) Évaluation de la gestion spécialisée des cas de protection de l'enfance en Jordanie, soutenue par l'UNICEF : Evaluating the specialized and multi-sectoral child protection case management services for girls and boys [Évaluation des services spécialisés et multisectoriels de gestion des cas de protection de l'enfance pour les filles et les garçons].

Fonds international d'urgence pour les enfants des Nations Unies (2018), Final Report Comprehensive evaluation of the UNICEF-supported specialized child protection case management response in Jordan 2013-2017 [Évaluation de la gestion spécialisée des cas de protection de l'enfance en Jordanie, soutenue par l'UNICEF 2013-2017].

Fonds international d'urgence pour les enfants des Nations Unies Jordanie (2020), Jordan Country Report on Out-of-School Children, Middle East and North Africa Out-of-School Children Initiative [Rapport national de la Jordanie sur les enfants non scolarisés, Initiative pour les enfants non scolarisés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord] <https://www.unicef.org/jordan/reports/jordan-country-report-out-school-children>

Fonds international des Nations unies pour l'enfance (2023) [Rapport annuel de l'UNICEF pour le Maroc 2022], <https://www.unicef.org/media/136221/file/Morocco-2022-COAR.pdf>

Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations unies et International Medical Corps (2014), Mental Health Psychosocial and Child Protection for Syrian Adolescents Refugees in Jordan [Santé mentale, protection psychosociale et protection des enfants pour les adolescents syriens réfugiés en Jordanie], disponible sur <https://reliefweb.int/report/jordan/mental-healthpsychosocial-and-child-protection-syrian-adolescent-refugees-jordan-june>

Fonds international des Nations Unies pour l'enfance et Conseil national pour les affaires familiales (2015), Situation Analysis of Children in Jordan [Analyse de la situation des enfants en Jordanie]

Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations Unies, Observatoire National du Développement Humain et Observatoire national des droits de l'enfant -Maroc (2019). Situation des Enfants au Maroc: Module 4 - Les Enfants Migrants. <https://www.unicef.org/morocco/media/2076/file/Module%204%20les%20enfants%20migrants.pdf>

Fonds international d'urgence pour l'enfance des Nations Unies et REACH (2017), Children on the move in Italy and Greece [Les enfants en mouvement en Italie et en Grèce], <https://www.unicef.org/eca/media/921/file/REACH%20report%202017.pdf>

Office des Nations unies contre la drogue et le crime (2020), Interlinkages between Trafficking in Persons and Marriage [Liens entre la traite des personnes et le mariage], document thématique, Nations unies Vienne, https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/2020/UNODC_Interlinkages_Trafficking_in_Persons_and_Marriage.pdf

Département du travail des États-Unis (2021), 2020 Findings on the Worst Forms of Child Labor : Morocco [Résultats 2020 sur les pires formes de travail des enfants : le Maroc]

Département d'État des États-Unis (2020), Lebanon 2020 Human Rights Report [Rapport 2020 du Liban sur les droits de l'homme] <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2021/03/LEBANON-2020-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf>

Vandenhoe, W. et Türkelli, G. E., 'L'intérêt supérieur de l'enfant', dans Jonathan Todres, et Shani M. King (eds), The Oxford Handbook of Children's Rights Law [Le manuel d'Oxford sur les droits de l'enfant], Oxford Handbooks (2020; édition en ligne, Oxford Academic, 07 mai 2020), <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780190097608.013.11>.

Vasic J., Grujicic R., Toskovic O. et Pejovic M. Milica (2021), Mental Health, Alcohol and Substance Use of Refugee Youth [Santé mentale, consommation d'alcool et de substances chez les jeunes réfugiés]. Front. Psychiatry 12:713152. doi: 10.3389/fpsy.2021.713152;

Wernesjö, U. (2020), Across the threshold: Negotiations of deservingness among unaccompanied young refugees in Sweden [Négociations du mérite parmi les jeunes réfugiés non accompagnés en Suède]. Journal of Ethnic and Migration Studies, 46(2), 389–404.

Wheeler, J. et Theocharidou, V. (2022), Integration of Unaccompanied Children in Greece: Opportunities, Challenges and Recommendations [Intégration des enfants non accompagnés en Grèce : Opportunités, défis et recommandations.], METAdrasi, Athènes, 2022

Banque mondiale (2021), Lebanon's Economic Update [Point sur l'économie du Liban], <https://www.worldbank.org/en/country/lebanon/publication/economic-update-april-2021>

Zine, G. (2019), Intégration? Limites de la politique migratoire au Maroc –Institution fondamentale pour l'intégration des enfants de migrants, l'école marocaine ne joue pas son rôle et crée de la marginalisation, Migrations au Maroc: l'impasse?, 5 décembre 2019, Toutes Lettres

Médias

Alhumay, M. (2019), The Tragedy of Unaccompanied Syrian Refugee Children in Jordan [La tragédie des enfants réfugiés syriens non accompagnés en Jordanie]. Consulté sur : <https://www.facebook.com/watch/?v=708032876315282>

Alnimury, N. (2022), 2 171 Syrian refugee children in Jordan separated from their families [Enfants syriens réfugiés en Jordanie, séparés de leur famille]. Consulté sur <https://encr.pw/pzy8F>

Amnesty International (2021), Liban : Torture of Syrian refugees arbitrarily detained on counter-terror charges [Torture de réfugiés syriens détenus arbitrairement pour des motifs liés à la lutte contre le terrorisme], consulté sur : <https://www.amnesty.org/en/latest/press-release/2021/03/lebanon-torture-of-syrian-refugees-arbitrarily-detained-on-counter-terror-charges/>

Amnesty International : Canarias: Más de mil menores no acompañados en riesgo de acabar viviendo en la calle en un limbo sin derechos, 19 octobre 2021, consulté le 28.2023, sur : <https://www.amnesty.org/en-que-estamos/noticias/noticia/articulo/canarias-mas-de-mil-menores-no-acompanados-en-riesgo-de-acabar-viviendo-en-la-calle-en-un-limbo-sin-derechos/>

Site européen sur l'intégration : Espagne : New regulation for unaccompanied foreign minors [Nouvelle réglementation pour les mineurs étrangers non accompagnés], 1er novembre 2021, consulté le 06.07.2023, sur : https://ec.europa.eu/migrant-integration/ec.europa.eu/migrant-integration/index.cfm%3Faction%3Dmain.preview%26uuid%3D51A67CF7-9619-3DE5-0C782168C2318EE4_en

Human Rights Watch, UE : Abuses against children fuel migration [Les abus contre les enfants alimentent la migration], 22 juin 2015, consulté le [UE: Abuses Against Children Fuel Migration | Human Rights Watch \(hrw.org\)](https://www.hrw.org/fr/news/2015/06/22/ue-abuses-against-children-fuel-migration)

Maya G. (2023), Syrian refugees deported from Lebanon face arrest, conscription, say relatives [Des réfugiés syriens expulsés du Liban risquent l'arrestation et la conscription, selon des proches], Reuters, Consulté sur : <https://www.reuters.com/world/middle-east/syrian-refugees-deported-lebanon-face-arrest-conscription-say-relatives-2023-05-01/>

Plateforme pour la coopération internationale pour les migrants sans-papiers (PICUM), Spain adopts law to facilitate regularisation of young migrants [L'Espagne adopte une loi pour faciliter la régularisation des jeunes migrants], 18.11.2021, <https://picum.org/blog/spain-regularisation-young-migrants/>

Statistiques

EUROSTAT, 29 avril 2022, Enfants en migration - demandes d'asile

United Nations News (2013), Thousands of Syrian children have crossed the borders unaccompanied by their parents [Des milliers d'enfants syriens ont franchi les frontières sans être accompagnés de leurs parents]. Extrait de <https://news.un.org/ar/story/2013/09/186522>:

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Global Trends, Déplacements forcés en 2019. <https://www.unhcr.org/flagship-reports/globaltrends/globaltrends2019/>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Global Trends, Déplacements forcés en 2020. <https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/60b638e37/global-trends-forced-displacement-2020.html>

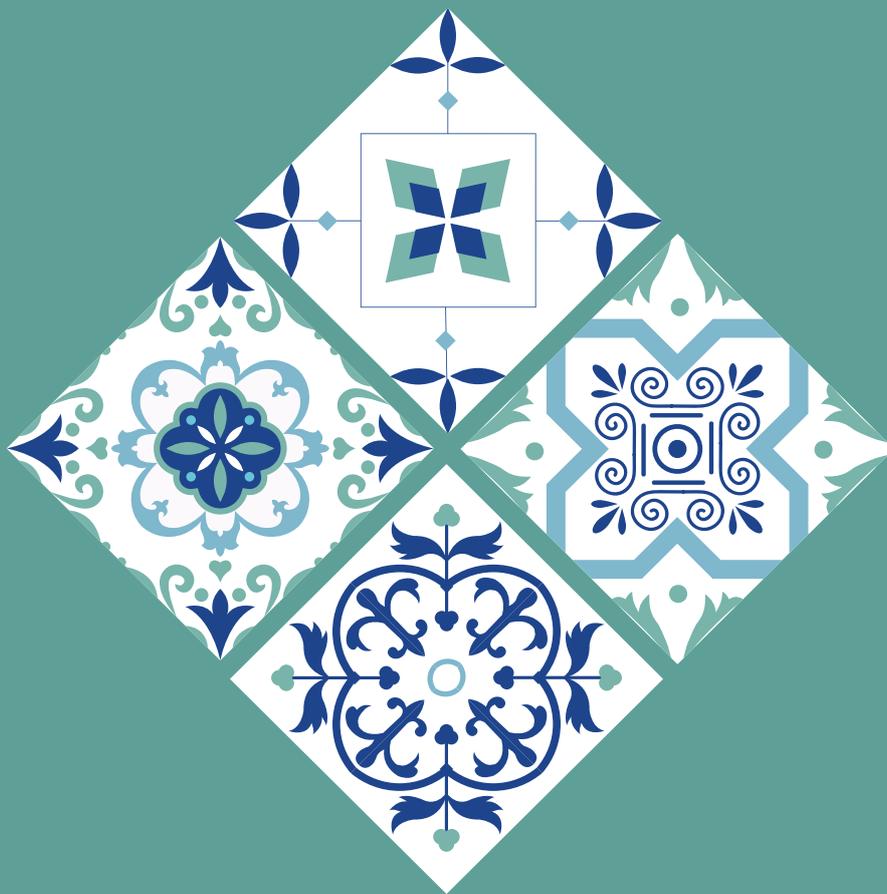
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Global Trends, Déplacements forcés en 2021. <https://www.unhcr.org/media/global-trends-report-2021>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Global Trends, Déplacements forcés en 2022. <https://www.unhcr.org/global-trends-report-2022>

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (2021), Child Protection Dashboard Jordan , [Tableau de bord de la protection de l'enfance en Jordanie], T1 2021, <https://data2.unhcr.org/en/documents/details/86001>

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Jordanie, (2023), Multi-Year Strategy 2023-2025 [Stratégie pluriannuelle 2023-2025]. <https://data.unhcr.org/en/documents/details/100518>

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (2023) External Statistical Report on UNHCR Registered Refugees and Asylum-Seekers Jordan as of 31 August 2023 [Rapport statistique externe sur les réfugiés enregistrés par le HCR et les demandeurs d'asile en Jordanie au 31 août 2023], <https://data.unhcr.org/en/documents/details/103186>



ICMPD Regional Office for the Mediterranean

Europa Centre, 2nd floor
John Lopez Street
Floriana, FRN 1400
Malta
Tel: +356 277 92 610

 **Euromed Migration**

 **@EUROMEDMigr**

 **emm5team@icmpd.org**

 **www.icmpd.org/emm5**

